



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, C. MORA, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOUREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JL. JALLAGEAS, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, D. DAURES, C. JOUVE, M. MANANET, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOUT, C. MEDEIROS, F. COINTOT, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, D. DIAZ, C. SAINT-PIERRE, B. LACAN, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, P. RAMONDENC, K. HAUMAIRE.

Étaient excusés : C. ASSIER (POUVOIR A C. SAINT-PIERRE), T. SOLIER (POUVOIR A A. NAYRAC)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MADAME MAGALI CAMMAS DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame la Maire

« Bonsoir à toutes et à tous. Nous pouvons démarrer. Pardon pour ces quelques petites minutes de retard, on avait une petite adaptation technique, c'est la première fois qu'on tient le Conseil municipal dans cette salle et en format hybride, c'est-à-dire qu'il y a certains conseillers qui sont en visio et d'autres qui sont en présentiel. Je remercie d'ailleurs les uns et les autres parce que si tout le monde avait souhaité être en présentiel, on n'aurait pas pu passer par rapport aux contraintes sanitaires. Là c'est parfait, on est tout à fait équilibré et je vous remercie pour cette répartition.

Avant de passer à l'appel, je fais juste un petit rappel sur les règles de fonctionnement de ces réunions hybrides, en visio et en présentiel.

- Pour tous ceux qui sont en visio n'oubliez pas de couper votre micro tant que vous n'intervenez pas. Si vous souhaitez prendre la parole n'hésitez pas en revanche à rebrancher votre micro et à intervenir si jamais je ne voyais pas votre main levée et du coup à prendre la parole comme ça.
- Pour ceux qui sont en présentiel avant de prendre la parole attendez d'avoir le micro également parce que sinon vous ne serez pas entendu par les autres en visio.

Voilà, pour le rappel des règles de réunion en hybride.

Je vais demander à Madame CAMMAS de bien vouloir faire l'appel. »

Madame Magali CAMMAS, Directrice adjointe du Service Affaires Juridiques fait l'appel.

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame CAMMAS. Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Est-ce que Monsieur ARTAL accepte d'être secrétaire ? »

Monsieur ARTAL

« Je l'accepte. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup. En préambule de cette séance de Conseil municipal, je souhaiterais rendre hommage à Éliette DARCHY, conseillère municipale de Millau pendant au moins deux mandats, au côté de Gérard DERUY d'abord et de Guy DURAND ensuite. Elle est notamment à l'origine du Conseil municipal des enfants. Elle s'est éteinte hier à l'âge de

82 ans. C'est avec beaucoup d'émotion que je vous propose cet hommage d'abord parce qu'Éliette est une amie et aussi parce qu'elle fait partie de cette génération de femmes qui ont ouvert la voie à ma génération de femmes en politique et dans l'engagement. Elle fait partie de celles qui nous ont passé le relais. Je voudrais la remercier chaleureusement. Nous garderons d'elle le souvenir d'une femme douce, mais déterminée et pugnace. Nous n'oublierons pas non plus sa gentillesse et sa loyauté.

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire. »

Une minute de silence

Madame la Maire

« Je vous remercie.

Toujours en préambule, j'avais prévu de revenir sur la question du règlement intérieur qui avait été évoqué lors du précédent Conseil. Il se trouve que Monsieur ASSIER a posé une question diverse sur le règlement intérieur, donc plutôt que d'y revenir deux fois je vous propose basculer ce point que je voulais en préambule au moment des questions diverses en toute fin de Conseil. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Démission d'une conseillère municipale et installation du nouvel élu – Remplacement de l'élu démissionnaire dans diverses instances"

« Nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour du Conseil municipal avec la première délibération, avant les points d'information, parce que cette première délibération concerne l'installation d'un nouvel élu en remplacement d'une élue démissionnaire.

Madame Bérénice LACAN a démissionné en date du 21 décembre dernier de son poste de conseillère municipale. Sur la liste *Millau en Action*, le suivant dans cette liste était appelé à la remplacer, il s'agissait de Madame Laaziza KECHKECH, qui elle aussi a fait le choix de démissionner en date du 22 janvier dernier.

C'est Monsieur SOLIER, suivant sur la liste qui est appelé à remplacer Madame KECHKECH et lui il nous a fait part de sa volonté de siéger dans notre Conseil municipal. En revanche, ce soir il est empêché et c'est Monsieur SAINT-PIERRE, je crois ou Monsieur NAYRAC qui porte sa procuration.

Néanmoins, même s'il est absent, c'est particulier d'installer un conseiller municipal absent, mais voilà. Il est bien installé et fait bien parti de notre Conseil municipal dès ce soir.

Madame LACAN était désignée dans deux commissions municipales *Solidarité, Petite Enfance, Aînés et Finances* et on vous propose pour le moment que Monsieur SOLIER, puisse la remplacer dans ces deux commissions.

Monsieur SAINT-PIERRE nous a fait savoir que peut-être Monsieur SOLIER souhaiterait modifier ses participations aux Commissions, on y reviendra ultérieurement.

Je mets aux votes. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Même pas. »

Madame la Maire

« Même pas ! C'est directement installé. Oui, Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Bonsoir à toutes et à tous. Oui, simplement au moment où Madame LACAN, quitte le Conseil et quitte notre groupe, je souhaitais simplement saluer son action, notamment au moment de ses fonctions en tant qu'adjointe chargée de la Petite Enfance avec un dossier qu'elle a eu à *cœur de porter* à bien et parfois face à de grandes difficultés qui est bien évidemment le Pôle Petite Enfance. Puis saluer tout le travail qu'elle a pu faire avec l'ensemble de nos partenaires qu'ils soient associatifs ou institutionnels pour la mise en place des diverses politiques jeunesse de la Ville. Voilà, je souhaitais au moment où elle quitte le Conseil, saluer son action. »

Madame la Maire

« Entendu. Merci, Monsieur SAINT-PIERRE. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette délibération avant que nous passions à la suivante. Non. »

Le Conseil Municipal prend acte

Points d'Information

Madame la Maire

« Je vous propose de passer à deux points d'information. Nous nous étions engagés à vous donner des informations concernant le CCAS de façon tout à fait régulière en préambule de chaque Conseil municipal et je vais passer la parole à Madame COMPAN. »

02. "Actualité du Centre Communal d'Action Sociale"

Madame COMPAN

« Bonsoir à toutes et à tous. Lors du précédent Conseil municipal, je vous ai exposé les missions du CCAS dans leurs grandes lignes. Cette fois-ci, je vais vous parler d'une démarche en court qui concerne de nombreux Millavois.

La ville de Millau et la Caisse d'Allocations Familiales doivent signer prochainement ce qu'on appelle une Convention Territoriale Globale, souvent désignée par un sigle CTG. Cette convention a pour objectif d'organiser l'offre de services de la branche Famille de la CAF sur le territoire millavois, en cohérence avec les politiques locales. Elle remplacera notamment les anciens contrats *Enfance Jeunesse* et fixera pour quatre ans de 2021 à 2024 les priorités que les partenaires se donnent pour agir sur les champs d'intervention suivants :

- La petite enfance ;
- L'enfance et la jeunesse ;
- La parentalité ;
- Le handicap des plus jeunes ;
- L'animation de la vie sociale ;
- L'accession aux droits et au numérique ;
- Le logement.

Pour la réalisation de cette démarche, la Ville et la CAF sont accompagnées par un consultant, le *Cabinet ITG Conseil*.

Aujourd'hui nous en sommes à la fin de la première partie du diagnostic réalisé avec des acteurs locaux :

- Des habitants ;
- Des élus ;
- Des professionnels ;
- Des bénévoles concernés par ces enjeux.

Vous avez certainement entendu parler des questionnaires habitants en cours de diffusion. Aux vues des enjeux et des priorités que ce diagnostic mettra en lumière, une phase de construction d'un plan d'action sera engagée toujours dans une large concertation. J'aurai l'occasion de vous présenter cette convention au moment de sa signature.

Parallèlement à ce travail, le Centre Communal d'Action Sociale a également engagé une analyse de besoins sociaux. L'objectif est de déterminer les priorités des actions de la municipalité dans le champ social.

Les informations issues de la CTG sont complétées par des données concernant d'autres publics :

- Les séniors ;
- La famille monoparentale ;
- Le handicap adulte, par exemple ou d'autres thématiques.

J'aurai également le plaisir de vous présenter l'aboutissement de ce travail dans les prochains mois.

Je propose à Madame la Maire de laisser la parole à Didier DAURES au sujet de la mise en place également de la cellule d'écoute, que nous avons mise en place. »

Madame la Maire

« Merci, Madame COMPAN. Monsieur DAURES, si vous voulez continuer. »

Monsieur DAURES

« Bonsoir à tous. Je vais vous lire le pourquoi de la cellule d'écoute.

En cette période de crise sanitaire et d'isolement social plusieurs associations telles que :

- Le Secours Populaire ;
- Myriade ;
- Tremplin pour l'Emploi ;
- Les Jardins du Chayran ;
- Le CCAS

Ont constaté des difficultés grandissantes parmi leurs adhérents. Au-delà d'un besoin d'aides sociales ou financières, certaines personnes en souffrance souhaitent parler et surtout être entendu d'où l'idée de créer cette cellule d'écoute pour tenter de répondre à leur détresse morale. Elle sera composée d'un bénévole formé, puisque professionnel :

- Ostéopathe ;
- Psychologue ;
- Infirmier psychiatrique.

Le CCAS concentrera toutes les demandes, me les transmettra et un rendez-vous sera attribué. Cette cellule ne pourra en aucun cas remplacer une prise en charge de longue durée. Si tel était le cas une orientation vers un thérapeute de ville ou hospitalier sera conseillée.

Martine MANANET, Cathy JOUVE et moi-même tenons à remercier tous ces intervenants qui ont spontanément répondu présent. Leur soutien précieux reste indispensable dans notre démarche afin de soutenir les millavois en perte de repère. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur DAURES. En effet, c'est une initiative qui a du sens, on le mesure tous dans notre quotidien. Je m'associe à vous pour remercier tous les professionnels qui participent.

Monsieur NAYRAC, vous voulez prendre la parole ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui, ça tombe bien parce que je vous ai posé une question en fin de Conseil et ça rejoint directement ce qu'on vient de parler. Je vous avais interpellée par téléphone il y a une petite semaine... »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, si vous voulez bien les questions diverses, on les traitera à la fin du Conseil ? »

Monsieur NAYRAC

« Ça va directement avec ce qu'on vient de parler. Est-ce qu'on s'occupe de Monsieur ZBIGNIEW, le SDF qui se trouve place de *La Tine* avec votre système. Parce que c'est facile d'inventer des systèmes vachement complexes... »

Madame la Maire

« Je répondrai à la situation de Monsieur ZBIGNIEW à la fin du Conseil au moment de répondre à votre question diverse. Là ça n'a rien à voir, je pense que vous avez mal écouté ce qu'a évoqué Monsieur DAURES. Là en fait, l'ensemble des partenaires que nous réunissons au sein d'une cellule de veille sociale depuis maintenant le mois de novembre dernier, nous ont signalé ce qu'on ressent tous dans notre quotidien c'est-à-dire un mal être lié à cette période de stress important, d'isolement et pour faciliter l'accès vers les professionnels de l'accompagnement, du soin aussi bien psychologique, mais aussi du corps, on l'a vu il y a des ostéopathes dans cette cellule. On a mis en place ce système qui n'est pas du tout compliqué, qui est juste une passerelle vers les professions paramédicales, ensuite qui permet un premier accompagnement gratuit pour tous, pour permettre ce premier accompagnement. Ce n'est pas le même sujet même si on est dans les solidarités, j'en conviens, mais on évoquera l'autre sujet en fin de Conseil.

Vous avez terminé pour l'actualité ? Merci beaucoup.

Je vais maintenant passer un second point d'information et donner la parole à Monsieur ARTAL, qui va nous parler de la votation et de la partie règlement intérieur de la votation. »

Arrivée de Madame Angéline OKOME OUSSOUKA LATORRE à 19 h 00

03. "Information sur la Votation Citoyenne"

Monsieur ARTAL

« Merci, Madame la Maire. Ça y est, on approche de l'échéance du 05 février 2021 : *Commencement de la votation citoyenne*.

Nous sortons tout juste du *Lycée Jean Vigo* avec Séverine PEYRETOUT, nous avons eu l'occasion de présenter le dispositif aux élèves dans la mesure où nous allons installer sur deux journées une urne au *Lycée Jeanne d'Arc* et au *Lycée Jean Vigo*.

Les questions ont fusé, c'est tout à fait légitime, parce que c'est vrai que le règlement intérieur est assez touffu, mais du coup à la suite d'échanges avec les conseillers municipaux de la majorité et également la consultation des conseillers municipaux d'opposition, nous sommes arrivés à un règlement intérieur assez exhaustif qui essaye de faire en sorte de sécuriser le processus bien qu'on ne soit pas dans le même cadre juridique qu'un vote classique, lors des élections classiques.

On a essayé d'établir ce règlement intérieur qui comporte toute une série d'articles sur la campagne d'appel au vote avec la période près électorale, que nous sommes en train de vivre avec une présentation détaillée :

- De la situation financière de la ville de Millau ;
- Des projets déjà engagés ;
- De ceux à engager nécessairement car nous ne pouvons attendre davantage ;
- De la capacité d'investissement de cinq millions d'euros pour les nouveaux projets.

L'idée c'est bien de mettre en évidence que cette dotation citoyenne concerne uniquement les projets qui concernent la capacité d'investissement de la Ville.

C'est vrai que ce n'est pas forcément évident de saisir la différence entre investissement, fonctionnement. Je ne la saisisais pas moi-même en arrivant, mais il faut qu'on puisse arriver effectivement à faire prendre conscience que c'est uniquement cette capacité-là que nous soumettons au vote des gens.

Quinze projets sont soumis au vote, ils sont apparus dans la presse. Nous distribuons une brochure papier avec le bulletin municipal, de même que les bulletins de vote. Nous allons mettre en service la plate-forme : « *jeparticipe.millau.fr* ». Elle est en cours de finalisation. Elle sera opérationnelle du 5 au 15 février.

Par ailleurs on essaye d'assurer la sécurité du processus tout au long des dix jours de la votation, les urnes installées dans les bâtiments publics et associatifs sont scellées. Elles sont vidées tous les trois jours dans l'urne de l'Hôtel de Ville sous la responsabilité d'au moins deux membres du comité de suivi.

Je vais revenir au comité de suivi parce que ça c'est une information que nous n'avions pas communiquée. Il sera constitué au moment du dépouillement des membres élus de la majorité du groupe *Millau Naturellement* et des oppositions *Millau en Action* et *Cap 2020 au Service de Millau*, mais également d'agents de la collectivité et de conseillers municipaux juniors / séniors pour s'assurer que les opérations de dépouillement sont bien conformes au présent règlement que je vous enverrai à toutes et à tous.

Je suis toujours par ailleurs à votre disposition pour répondre aux questions, qu'il n'y ait pas de *quiproquo* entre nous, parce que c'est un dispositif inédit, je me tiens à votre disposition pour répondre à vos interrogations. »

Madame la Maire

« Madame HAUMAITRE a d'ailleurs posé une question diverse qui là est dans le sujet. Est-ce que les propos de Valentin ARTAL ont répondu ? »

Madame HAUMAITRE

« J'ai posé effectivement une question diverse se rapportant à la votation citoyenne, mais là peut-être qu'il y a aussi ce même *distinguo* que je ne maîtrise pas comme Monsieur ARTAL sur ces actions qu'on soumet à cette votation citoyenne, parce qu'en fait j'ai vu en lisant, en essayant de maîtriser le sujet que sur la Ville, il y a des actions majeures, des actions en voie de maturation, des actions à moyen terme et il y a ces actions effectivement soumises à votation citoyenne.

Moi, ce que je voulais savoir c'est quels étaient les critères qui faisaient en sorte que tel ou tel projet allait dans telle ou telle classification et pourquoi du coup ces projets dont certains sont soumis à votation citoyenne avaient pour vocation pour ceux qui n'allaient pas être sélectionnés de disparaître et pourquoi ne les ferions-nous pas glisser dans ces actions à moyen terme ? »

Madame la Maire

« Il y a deux choses dans ce que vous évoquez parce que vraiment dans la votation, il n'y a pas ce côté en voie de maturation, je pense que c'est dans le dispositif *Action Cœur de Ville*. »

Madame HAUMAITRE

« C'est dans les deux derniers *items*, actions à moyen terme. »

Madame la Maire

« En fait on a des actions qui sont déjà engagées ou indispensables, c'est-à-dire déjà engagées par exemple le complexe sportif ou indispensable c'est par exemple le gymnase. Il n'est pas déjà engagé mais c'est indispensable de la mener à bien, le second gymnase modulaire c'est également indispensable parce qu'on risque de perdre le gymnase du *Puits de Calès*, il faut absolument avoir une solution de repli, on ne peut pas se retrouver sans deux gymnases en même temps, donc ça se sont les projets ou parti ou indispensable.

Ensuite il y a les projets portés par d'autres, par des tiers, c'est-à-dire ce n'est pas véritablement la Ville qui a la main sur ces projets-là, ce sont des investisseurs privés ou ce sont des projets portés par d'autres collectivités.

Nous, on s'engage à être facilitateur sur ces projets-là parce qu'ils ont du sens, on peut les laisser vivre leur vie jusqu'à leur aboutissement.

Ensuite il y a les quinze projets sélectionnés dans le cadre de la votation citoyenne. Ces quinze projets-là sont pour la plupart des projets qui étaient dans notre programme de campagne ou des projets sur lesquels on a travaillé pendant ces six premiers mois, en gros c'est sur notre programme que nous demandons de prioriser quelles seraient les actions à mettre en place pendant ces six prochaines années. »

Madame HAUMAITRE

« Rénovations boulevard de l'Ayrolle, école *Paul Bert* etc. vous intervenez en tant que facilitateur, parce que ce sont ces actions qui sont dans le tableau à moyen terme. »

Madame la Maire

« *École Paul Bert*, ça ne fait pas parti..., je me demande s'il n'y a pas confusion avec l'avenant *Action Cœur de Ville* dans ce que vous dites, parce que dans la votation par exemple on n'évoque pas du tout la question de l'*école Paul Bert*. »

Madame HAUMAITRE

« Je n'arrivais pas à comprendre le *distinguo* entre ces actions, celles qui étaient soumises et qui avaient peut-être vocation à disparaître, ça me pose un problème parce qu'il y a un des points notamment sur voies cyclables, c'est un

fort engagement de votre campagne et si jamais ce projet n'était pas retenu, donc il disparaît et c'est un point pourtant sur lequel votre engagement a été sollicité et mené à terme. »

Madame la Maire

« C'est ça tout l'enjeu, d'accepter de perdre la main pour partager ce pouvoir avec la population. En fait, c'est bien on a un débat de fond là du coup. C'était déjà un engagement sur nos grands projets d'investissement. On savait que notre capacité à investir sur le mandat ne serait pas très importante, donc il nous paraissait essentiel de pouvoir prioriser avec les habitants pour ne plus être dans le schéma où finalement les habitants sont privés de ce choix d'investissement.

Si on fait un parallèle là on met au vote cinq millions d'enveloppe budgétaire de projets. C'est ce que la ville de Millau va mettre à peu près sur un projet comme celui de complexe sportif, quatre millions huit. Sur ce projet-là, les habitants n'ont pas été consultés. On les a quelque part privé, même si c'est un projet qui est important et qu'on poursuit.

Là l'idée c'est de faire différemment et oui, d'accepter peut-être de renoncer à certains de nos projets, mais c'est y renoncer ensemble, c'est-à-dire qu'on n'y renonce pas tout seul, ce n'est pas une promesse de campagne qu'on ne va pas mettre en œuvre et en plus sur la question des pistes cyclables, là les budgets conséquents c'est pour faire de véritables pistes cyclables où on refait aussi les voiries, on refait les espaces pour les piétons. Il y a des jolis budgets, ça permet vraiment d'avoir une action très qualitative. Après on pourra toujours faire ce qu'on a déjà fait là c'est des tracés de pistes cyclables. Mais pour avoir de véritables pistes cyclables propres avec une réflexion aussi sur l'ensemble des mobilités, ça a un coût et donc aux Millavois de nous dire si c'est de ces choses-là qu'ils ont envie en priorité ou pas. »

Madame HAUMAITRE

« Merci. »

Madame la Maire

« Merci à vous pour la question. On y reviendra éventuellement si on n'a pas répondu à tout aux questions diverses. Valentin est-ce que vous vouliez rajouter quelque chose. »

Monsieur ARTAL

« Peut-être juste un article important qui s'est rajouté que vous n'aviez pas eu sous les yeux tous, c'est « *Toute Millavoise et tout Millavois est en droit de réclamer et d'obtenir les chiffres de la participation au cours des dix jours du processus électoral.* » Ça participe à la transparence aussi du processus. »

Madame HAUMAITRE

« Juste une autre information, les données du *Lycée Jean Vigo*, justement. Est-ce que vous prenez en compte le fait qu'il y ait eu cette semaine des élèves en distanciel et qui n'auront pas eu accès à votre intervention. »

Monsieur ARTAL

« Là nous étions avec le *Conseil des délégués pour la vie lycéenne*, qui se feront là les relais de cette information. Mais effectivement après on verra avec les conseiller principaux d'éducation parce qu'ils ont un système de SMS pour pouvoir alerter les élèves et on le fera de cette manière-là. »

Madame la Maire

« Sachant que le public lycéen, on va d'abord les inviter à voter sur les aspects numériques, ça ils pourront le faire même s'ils ne sont pas au lycée. L'urne c'est plutôt un rappel finalement, un symbole, mais ce public-là on espère qu'il vote majoritairement et même massivement sur la plate-forme.

Est-ce que c'est bon sur la votation ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, Madame la Maire. Si nous saluons cette consultation citoyenne, nous émettons quand même en ce qui nous concerne quelques doutes et nous sommes un peu interrogatifs. Malgré les propos que nous venons d'entendre de la part de Monsieur ARTAL, nous émettons des doutes quant à l'encadrement des opérations de vote.

Comment avoir la certitude que chaque électeur ne votera qu'une seule fois par exemple, simple attestation sur l'honneur, nous avons bien compris et nous ne sommes pas à l'abri, à notre avis, d'une opération de *lobbying* quelque part sur un projet qui fausserait de fait la réelle expression du choix des Millavoises et des Millavois.

Ensuite nous sommes interrogatifs, quant aux choix des projets retenus, comme plusieurs et ça vient d'être évoqué et au moins la moitié relève des fiches action du dispositif *Cœur de Ville* et on peut constater que d'autres sont absents, par exemple je pense au *Silex* qui aurait certainement mérité un arbitrage populaire.

À notre sens cette votation aurait pleinement eu du sens si nous avions le sentiment que derrière il y avait un projet initié et porté par votre majorité. »

Madame la Maire

« Je fais une petite réponse, après Valentin ARTAL fera une autre réponse. Monsieur SAINT-PIERRE, je veux bien croire que beaucoup d'habitants ne différencient pas ce qui relève de l'investissement et ce qui relève du fonctionnement, mais en revanche le Maire sortant, j'ai du mal à croire que vous n'avez pas encore la capacité à distinguer l'investissement du fonctionnement. Je vous rappelle que quasiment l'intégralité de l'investissement sur le *Silex* est faite, donc là on parle de fonctionnement pour le *Silex*. Ça aurait été extrêmement démagogique de notre part que de mettre le *Silex* au choix de la population, on n'a pas fait ce choix-là et d'ailleurs on l'a même discuté avec Nicolas

WOHREL avec certains acteurs du *Sillex* qui en ont convenu que ça aurait été extrêmement démagogique de notre part de mettre le *Sillex* en fonctionnement dans cette votation qui ne concerne que des projets d'investissement.

Je te laisse peut-être répondre Valentin sur les questions ... »

Monsieur ARTAL

« Vous avez évoqué Monsieur SAINT-PIERRE la certification sur l'honneur, d'avoir au moins seize ans et de voter une seule fois. Je crois que c'est à mon sens un contrat de confiance avec les gens, à titre personnel je fais confiance à l'intelligence collective et sur ce point-là je fais confiance aux gens de ne voter qu'une seule fois.

Après sur la question du *lobbying*, j'ai envie de dire : « *Tant mieux qu'il y ait du lobbying !* » Parce que ça prouverait que les gens se saisissent du dispositif et font eux-mêmes campagne. »

Madame la Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres... Oui, Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, Madame la Maire, juste par rapport à vos propos, je vous remercie de vous soucier de mon niveau de compétences pour différencier l'investissement et le fonctionnement, je crois que je n'ai pas de leçon à avoir là-dessus. Par contre quand vous changez la destination du lieu, parce qu'on a compris qu'il y avait des archives, vous allez être amené à faire de l'investissement pour accueillir un nouveau service et il s'agit bien d'investissement et pas de fonctionnement, Madame la Maire. »

Madame la Maire

« L'investissement serait, pour le moment on est encore au conditionnel, nous étudions cette possibilité-là, serait extrêmement léger, Monsieur SAINT-PIERRE.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la votation ? Oui, Madame ORCEL ? »

Madame ORCEL

« Juste pour continuer sur ce sujet du *Sillex*, pour vous dire que nous sommes très régulièrement interpellés sur ce dossier et que nous serons extrêmement vigilants concernant les surcoûts qui pourraient être engendrés par le changement de destination du projet de rénovation des espaces au sous-sol du CREA. C'est un projet de rénovation et d'aménagement d'espaces culturels, auquel nous serons très attentif quel que soit la destination que vous déciderez de lier finalement. D'autant plus que dans une période où la culture est en grande difficulté et où il est important que les Collectivités réaffirment le rôle essentiel que la culture joue dans notre société, vous ne pouvez pas à la fois prétendre soutenir la réouverture des lieux culturels et en même temps refuser d'ouvrir ou plutôt enterrer juste avant son inauguration un lieu culturel tel que le *Sillex*, qui est complètement complémentaire des autres équipements culturels de la Ville et répond vraiment à un besoin.

Je le redis, nous serons extrêmement attentifs et je doute que les coûts générés par le changement de destination soient si minimes que cela, puisque vous avez aussi parlé de déplacer le *Fab Lab* et réintégrer les archives au sous-sol du CREA et je reste convaincue que cela générera des coûts, qui ne sont pas si minimes que cela. »

Madame la Maire

« Entendu, nous en reparlerons. Madame ORCEL, si nous avons été obligé d'opter pour cette solution-là, ce n'est pas un choix, c'est un non choix, c'est parce que les capacités budgétaires de la Ville en fonctionnement ne nous permettent pas de créer un nouveau service public et nous travaillons avec les acteurs qui étaient concernés, avec mon adjoint à la Culture Nicolas WOHREL pour trouver des solutions à chacune des choses qui étaient pensées de cette façon-là pour qu'elles puissent néanmoins survivre, se réinventer, mais dans un lieu déjà existant en s'associant avec un acteur déjà implanté et pour que ça puisse néanmoins se faire sans coûter en fonctionnement autant à la ville de Millau, parce que nous n'avons pas le choix. Je le redis ce n'est pas un choix, c'est un non choix.

Je trouve que c'est assez irresponsable de la part d'une équipe sortante d'avoir pensé les investissements, sans jamais, jamais s'être posé la question du fonctionnement derrière, parce que ça n'avait pas été pensé, rien n'était au budget, rien n'était imaginé, on ne va pas faire le débat sur le *Sillex* ce soir. »

Madame ORCEL

« Si... »

Madame la Maire

« Non, Madame ORCEL, je ne vous donne plus la parole, on n'est pas dans le débat du *Sillex* ce soir. On est en train de travailler avec les acteurs, on vous rendra compte en Conseil municipal de l'avancé de nos travaux et on concerte sur ce qui est modifiable. »

Madame ORCEL

« Permettez-moi de vous répondre quand même puisque vous vous permettez de faire des affirmations qui sont fausses. Il est faux de dire que le budget n'était pas prévu en terme de fonctionnement, ça a été réfléchi depuis le lancement du projet. D'autre part, vous savez qu'il existe des solutions pour faire en sorte que le *Sillex* fonctionne à beaucoup moins cher que ce que vous avez annoncé dans la presse, c'est-à-dire les cent soixante mille euros dont vous avez parlé. Le *Sillex* peut commencer à fonctionner avec un budget autour de trente-cinq à quarante mille euros... »

Madame la Maire

« Madame ORCEL, ce n'est pas une délibération sur le *Silex*, dont il s'agit... »

Madame ORCEL

« Laissez-moi terminer, vous ne pouvez pas dire... »

Madame la Maire

« Vous êtes hors sujet, Madame ORCEL ! »

Madame ORCEL

« ... dans la presse ou ici... »

Madame la Maire

« Vous êtes hors sujet, Madame ORCEL ! »

Madame ORCEL

« Je ne suis pas hors sujet, vous lancez des phrases et des montants sous le format de *fake news*, vous ne permettez pas ensuite ... »

Madame la Maire

« Madame ORCEL, je ne vous donne plus la parole sur ce sujet, parce qu'il n'y a pas de *fake news*, les cent soixante mille euros ce sont les services techniques avec lesquels vous avez travaillé également qui nous les ont donné et moi je fais confiance à mes services et le sujet est clôt.

Nous passons maintenant, sauf s'il y a d'autres... Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Une question par rapport à la votation. Vous avez fixé un seuil de participation en dessous duquel finalement vous considérez que les résultats ne sont pas légitimement exploitables et la mise en place ne soit pas légitime et représentative. »

Monsieur ARTAL

« Effectivement, sur ce dispositifs-là généralement, il y a un seuil de 5 % de participation qui est significatif, néanmoins et c'est une question effectivement qui nous avait été posée par la presse :

« *Est-ce que vous prendriez en compte les résultats si on était en dessous de la barre des 5 % ?* »

Oui, on les prendra en compte, certe ça remettra en cause la conception du dispositif, mais on les prendra quand même en compte ça nous paraît quand même important pour les gens en tout cas qui y ont fait l'effort de participer. »

Madame la Maire

« C'est ça, sinon ça serait remettre en question l'effort de participation, même si la participation est modeste, toutes les personnes qui vont participer attendent quelque chose et c'est aussi le contrat de confiance auquel on s'engage avec eux. 5 %, c'est sûr, c'est en principe ce sur quoi on table, on espère faire beaucoup plus mais au vu des débats que ça génère entre nous déjà ce soir, j'ose espérer que ça crée aussi le débat dans la Ville et en tout cas c'est aussi l'objectif, c'est choisir ensemble, mais c'est aussi créer cette émulation démocratique et ce sursaut surtout dans la période dans laquelle on vit où on a parfois l'impression que la démocratie est *un peu sous cloche*.

D'autres interventions sur ce point d'information ? Non, ça ne se vote pas non plus. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 04 :

04. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"

« Nous passons au projet de délibération n° 4 : énumération des décisions de Madame la Maire. Je vous propose de ne pas en faire lecture et de répondre éventuellement à vos questions si vous en avez. Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Bonsoir à tout le monde. Je voudrais revenir sur la décision 179, qui porte sur une commande publique, c'est le marché pour *les fournitures des denrées alimentaires pour la cuisine municipale*.

Vous connaissez mon attachement à ce service et le bien que je pense de toute cette équipe, bien entendu ça n'a rien à voir avec mon intervention.

Juste je voudrais revenir sur une donnée, pendant votre campagne vous avez parlé du *100 % bio à la cuisine*. Moi, je suis lucide, j'ai toujours dit que 100 %, je n'y crois pas, ça me paraît inaccessible et ce soir quand je vois ce marché, je me dis :

« *Pourquoi est-ce que vous n'avez pas saisi l'occasion, parce que là vous partez sur un certain temps pour ce marché, pour y aller sur le 100 % bio ?* »

C'était juste une interrogation. Il y a eu quelques modifications, mais rien de transcendant et à mon avis on tourne encore autour des 30 % de bio. C'était juste une remarque. »

Madame la Maire

« Aurélie ESON, qui vous a remplacé sur la mission de suivre et d'accompagner le développement du bio à la cuisine centrale va vous répondre. »

Madame ESON

« Bonsoir. Le 100 % bio, nous avons fait effectivement un argument de campagne, mais il ne va pas se faire en six mois, c'est-à-dire que là il va falloir être un petit peu patient, c'est un objectif que nous nous donnons pour tout le mandat.

Effectivement, il était aux alentours de 30 % l'année dernière, mais j'aimerais souligner que ce mois de janvier, nous sommes entre 40 et 45 % déjà de bio et notre objectif quand je le disais en campagne, il était du *100 % et circuits courts* c'est-à-dire que peut-être effectivement nous n'arriverons pas à du 100 % bio en fin de mandat, mais nous souhaitons quand même avoir du 100 % bio et circuits courts au maximum.

Voilà l'objectif que nous allons nous poser. Je voudrais juste par rapport à cette commande publique vous signaler qu'il y a également une commande qui est hors marché, vous devez savoir, elle était de quarante mille euros jusque-là, elle a été à quatre-vingt-dix mille suite à la crise sanitaire l'année dernière et dans cette commande hors marché, je pourrais éventuellement vous donner toute la liste, mais nous avons énormément de domaines et de fermes locales qui nous fournissent en bio ou en non bio mais circuit court :

- Le *domaine horticole de Saint-Rome de Tam* ;
- La *ferme de Roquecanude à Saint-Beauzély* ;
- La *ferme de Félicie à Peyreleau* ;
- La *ferme du Bousquet Calmels et le Viala* ;

Je ne sais pas si je dois passer toute la liste, mais il y en a un paquet, pour des légumes, des farines bio, du bœuf bio, des pâtes bio etc.

Julien AIGOUY a quand même fortement progressé et a été ravi de nos annonces quand nous sommes arrivés parce que c'est quelque chose qui *lui tient à cœur*.

Je voudrais juste rajouter que là nous passons les yaourts en seau, donc quand on dit zéro déchet, plus d'écologique.

Il a dit que d'ici trois mois il allait passer un marché pour des biscuits en sac et plus en sachet individuel, c'est toute une démarche.

Également des bacs inox dans nos cantines et plus de plastique pour éviter le transfert du plastique vers les aliments. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame ESON. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces décisions ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Je voudrais revenir dans le même esprit sur les décisions 180 et 181, qui portent aussi sur des marchés publics et simplement regretter qu'en cette période de crise ces deux marchés :

- Un sur les fournitures administratives ;
- Et l'autre sur la maintenance des photocopieurs.

Ne puissent pas avoir été attribués à un local. »

Madame la Maire

« Je vous rappelle qu'en fait on a été obligé de relancer le marché des photocopieurs qui avait été..., mais je vais laisser Madame BACHELET en dire un mot parce que c'est elle qui est en charge de la commande publique et elle connaît par cœur ce sujet. »

Madame BACHELET

« Bonsoir. Je vais vous parler effectivement des marchés de maintenance des photocopieurs.

Quand nous sommes arrivés :

- Un marché avait été lancé en décembre 2019 ;
- La remise des offres devait s'opérer au plus tard le 15 janvier 2020 ;
- L'ouverture des offres le 20 janvier 2020,
- L'attribution qui devait se faire le 05 février 2020.

Le dossier a été jugé non essentiel et déclaré sans suite pour incertitude d'exécution par rapport au COVID.

Il y avait un classement qui avait été fait quand même avec les différents fournisseurs. Une entreprise locale n'était pas si bien placée, c'était toujours la même.

Nous avons du relancer en juillet ce marché :

- Premièrement parce que nous avons mis un peu de verdure dans ce marché... »

Madame la Maire

« C'est-à-dire une clause écologique ? »

Madame BACHELET

« En plus, le bordereau qui servait de base pour remettre une offre était complètement faux, erroné, pour exemple *l'école Beauregard* faisait dix-sept mille photocopies par mois, alors qu'elle en fait soixante-neuf mille à l'année.

On a relancé ce marché :

- La consultation a été lancée 15 septembre ;
- La remise des offres le 15 octobre 2020 ;
- Nous avons ouvert les offres le 15 octobre 2020.

A la suite de ces ouvertures l'entreprise locale n'avait pas complété son offre et sur une liste de précisions, d'éléments qui pouvaient très bien la sortir de l'analyse. C'était par exemple les performances vitesse mini, maxi des photocopieurs des options, le coût copie, la livraison, la durée de formation. On aurait très bien pu sortir cette entreprise. On a envoyé les documents, on leur a demandé de les compléter, on les a pris en compte dans l'analyse.

Cette société est arrivée quatrième. Nous appliquons les règles des marchés publics, voilà ce qui a été décidé.

Le PV d'attribution et d'analyse est à votre disposition. »

Madame la Maire

« D'ailleurs, Monsieur NAYRAC siégeait. D'autres questions par rapport à ces décisions ? Je n'en vois pas cette fois. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire rapporte la délibération n° 05 :

05. "Passerelle submersible permanente sur le Tarn – Avis sur la demande d'autorisation"

« Je vous propose de passer à la délibération numéro 5 qui concerne l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la *loi sur l'eau*, par rapport à l'installation de la passerelle submersible permanente sur le *Tarn*, qui a démarré mercredi 20 janvier dernier et se terminera le mercredi 3 février.

Je vous propose :

- D'approuver le projet d'aménagement de la passerelle submersible fixe ;
- D'approuver la demande d'autorisation au titre de la *loi sur l'eau* en découlant.

Avez-vous des questions sur la passerelle, sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix. C'est le premier vote, on va peut-être prendre le temps nécessaire. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 06 :

06. "Approbation de l'avenant de déploiement à la convention Action Cœur de Ville"

« Passons au rapport numéro 6 qui concerne l'approbation à l'avenant de déploiement à la convention *Action Cœur de Ville*. On a passé la même délibération hier soir au conseil de la Communauté de Communes, c'est une délibération administrative. Dans le cadre de la convention *Action Cœur de Ville* tous les ans nous devons valider un avenant qui actualise l'ensemble des projets et c'est ce qui est proposé dans cette délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, Madame la Maire. Ce n'est pas simplement une délibération et une signature réglementaire, une simple délibération de calendrier, c'est une délibération qui permet de passer dans une phase opérationnelle, c'est une délibération et un avenant qui est important.

Alors moi je comprends votre peu d'enthousiasme à le passer, puisque vous avez suffisamment critiqué notre démarche dans le dispositif *Cœur de Ville*. Mais c'est un moment important que d'engager les projets qui avaient été mentionnés dans ce dispositif.

Il faudra que vous nous expliquiez aussi comment vous avez l'intention de signer cet avenant qui intègre des projets sur lesquels vous vous êtes d'ores et déjà exprimé pour dire que vous souhaitiez les arrêter.

Quelle va être la position des partenaires financiers là-dessus ? »

Madame la Maire

« La position des partenaires financiers, en fait sur les projets que nous avons fait rentrer là dans la phase active justement, ce sont des projets qui font partis de la votation et ça évidemment si certains ne sont pas retenus, ça fera l'objet d'un autre avenant l'année prochaine.

Moi, je voudrais quand même dire je me suis amusée à refaire l'addition parce qu'on l'avait déjà dénoncé au moment de la signature de la convention, je ne suis amusée à refaire l'addition des projets que vous aviez imaginés et juste les projets matures, on est à quarante-six millions. Pas plus de commentaire. Quarante-six millions d'euros, Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Là, Madame la Maire, quand vous faites cette affirmation-là vous n'êtes pas dans la réalité des choses. Vous comptabilisez l'ensemble du coût total des projets et non pas le reste à charge auprès de la Collectivité. C'est donner une information qui est évidemment tronquée.

Quant à la présentation que j'avais eu le plaisir de faire en juin 2018 dans le cadre du dispositif *Action Cœur de Ville* qui n'était pas le seul d'ailleurs, je vous rappelle qu'il y avait le dispositif *Bourg Centre* de la Région, ça avait le mérite de tracer une ambition, de tracer un vrai projet, c'est ce que je vous reprochais tout à l'heure de ne pas avoir ce sentiment-là dans votre votation. On avait l'impression un peu que vous ne prenez pas vos responsabilités sur les projets et les dossiers et que vous laissez les autres le faire.

Nous quand on a présenté le dispositif et quand on a travaillé sur *Millau 2030*, on avait un vrai projet derrière qui était structuré, dont il fallait travailler sur le phasage, sur la durée et sur la mise en œuvre. Lorsque vous donnez des informations telles que celles que vous venez de donner, elles ne sont pas justes, puisque vous ne prenez pas le reste à charge de la Collectivité, mais vous prenez le montant total des projets. Tous simplement ce n'est pas très honnête de votre part. »

Madame la Maire

« C'est parfaitement honnête, le total d'une colonne, c'est tout à fait formel... »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Pas le reste à charge de la Collectivité, Madame la Maire. »

Madame la Maire

« Vous l'avez déjà dit Monsieur SAINT-PIERRE, je ne vous ai pas interrompu, merci de ne pas m'interrompre quand à mon tour je m'exprime.

Quant à la vision politique, nôtre vision c'est justement le partage de la co-construction, le faire ensemble et je crois que c'est encore plus essentiel dans la période que nous traversons. Nous avons mis les projets sur lesquels nous nous étions engagés, qui sont en cohérence avec les valeurs que nous porterons.

Quand je tente de renégocier le coût du complexe sportif ou son mode de chauffage, Monsieur SAINT-PIERRE, je crois que je sais ce que je veux et où je veux aller. Je n'en dirai pas plus.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« J'ai une question, s'il vous plaît. »

Madame la Maire

« Monsieur PEREZ-LAFONT ? »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« Oui, j'aimerais savoir quel est le reste à charge pour la Commune sur les quais ? »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE, je vous laisse répondre ou j'y vais ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Là aussi sur cette histoire des quais, il y a eu une désinformation majeure. Lorsque vous parliez de six millions d'euros de coût des quais, ça n'a jamais été le coût des quais. Vous avez toujours intégré l'ensemble du tracé du projet qui partait du pont de *Cureplas* jusqu'au pont *Lerouge*, donc il n'y avait pas que les quais. Vous savez pertinemment et je le redis que la partie des quais étant la partie la plus urbaine en terme de projet, c'était la partie qui était la moins financée par les partenaires institutionnels. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous avons adopté avec le Sous-préfet, le fait de retravailler et c'était mes derniers propos du mois de juin l'année dernière, de retravailler sur un projet global qui intégrait à la fois les quais, la passerelle et le parc urbain. »

Madame la Maire

« Oui, bon là, on étend le périmètre pour *noyer le poisson*, Monsieur SAINT-PIERRE, mais ce qu'il faut dire c'est que moi je ne suis pas sur six millions, quatre millions huit des quais sur la partie uniquement urbaine que vous évoquez. Cent quarante mille euros ou cent trente même de subventions. Voilà le rapport.

Je rappelle, tout à l'heure vous disiez que notre votation ne donnait pas un cap, en fait c'est finalement l'équivalent du coût de vos quais où à quelques de milliers d'euros, que nous proposons au choix des habitants pour une quinzaine de projets potentiellement, voilà. Monsieur SAINT-PIERRE et après dernière intervention ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Je réaffirme ce que je viens de vous dire, concernant le financement des espaces publics.

Vous savez très bien que le mètre carré sur les quais était de l'ordre, de mémoire, d'un euro de moins que le mètre carré sur la place de la Capelle, par exemple. Alors il faut aussi relativiser les choses, ne pas revoir ces affirmations et je comprends le jeu de Monsieur PEREZ-LAFFONT, aussi péremptoire. »

Madame la Maire

« Très bien. Je mets cet avenant aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 7. Je passe la parole à Madame MORA. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 07 :

07. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Merci, bonsoir. Je ne vais pas vous faire lecture des acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption. Il y a eu trente-deux ventes et la Ville n'a pas exercé son droit de préemption. »

Madame la Maire

« Ça c'est juste pour information. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions de ce rapport ? Non. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire

« Je vous propose de passer à la délibération numéro 8 qui concerne l'exonération de la redevance liée à la convention de délégation de service public de la SARL Cinéode en raison du COVID. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 08 :

08. "Exonération de la redevance liée à la convention de délégation de service public de la SARL Cinéode – COVID 19"

« Pour faire face à l'épidémie du COVID 19 une loi d'état d'urgence sanitaire a été adoptée le 23 mars 2020. Diverses ordonnances ont suivi visant à organiser la continuité sociale et économique du pays. Cet état d'urgence sanitaire a été prorogé par deux lois successives le 11 mai et le 14 novembre 2020 jusqu'au 16 février 2021. Un décret en date du 29 octobre 2020 interdit l'ouverture au public de tous les lieux de spectacle, cinéma etc. Par convention de délégation de service public signée le 12 janvier 2011 la ville de Millau a confié à la SARL Cinéode la gestion du complexe cinématographique de la Ville.

Afin de soutenir l'activité économique et culturelle, il est proposé au Conseil municipal :

- D'exonérer la SARL Cinéode du paiement de la redevance prévue dans le contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2020.

Une délibération en ce sens est proposée au Conseil municipal. »

Madame la Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? On parlait tout à l'heure d'accompagner les acteurs de la culture, en voilà un qui est accompagné parmi tant d'autres.

Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« La délibération numéro 9 concerne d'autres exonérations de redevances d'occupation d'un étal de restauration dans les halles, toujours en raison du COVID. Toujours la parole à Madame MORA. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 09 :

09. " Exonération de la redevance d'occupation d'un étal de restauration dans les Halles – COVID 19 "

« Je ne vais peut-être pas vous refaire lecture du début, là le décret est toujours en date du 29 octobre 2020 qui interdit l'ouverture au public des restaurants et débits de boissons cette fois.

Madame Virginie LACASSAGNE est titulaire d'une convention d'occupation d'un étal à usage brasserie restauration dans les Halles de Millau, qui a été signée le 8 novembre 2009.

Depuis le 30 octobre 2020 Madame LACASSAGNE a dû fermer son établissement, aussi dans le but de soutenir l'activité économique il est proposé au Conseil municipal de l'exonérer du paiement de la redevance d'occupation de l'étal qu'elle occupe, ainsi que des charges y affiant.

Toujours pareil une délibération en ce sens est proposée au Conseil municipal. »

Madame la Maire

« C'est évident fermeture administrative, c'est évident de prendre en charge ce loyer. Y a-t-il des questions, des observations sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéros 10 : renouvellement de la convention de location par la Commune à l'association sportive des Coopérateurs. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 10 :

10. "Renouvellement convention de location par la Commune à l'association sportive des Coopérateurs – Parcelle AK n°552"

« Cette fois par convention en date du 2 novembre 2000 l'association sportive et artistique des Coopérateurs a mis à disposition de la Commune un terrain d'une superficie de mille deux cent vingt-sept mètres carrés situé rue Pierre Bergie en vue d'une utilisation en aire de stationnements aménagée par la Ville.

Cette convention a été conclue à titre gratuit et pour une durée de vingt ans qui s'achèvera le 28 février 2021.

Un avenant en date du 30 novembre 2007 et venu modifier les termes de la convention initiale, la Commune s'engageant à acquitter directement le montant de taxe Foncière relative à cette parcelle, objet de cette convention.

Considérant que cette convention arrivera à son terme le 28 février prochain, il convient de procéder à son renouvellement.

Un accord étant intervenu avec les représentants l'association sportive et artistique des Coopérateurs, la présente délibération a pour objet de signer une nouvelle convention pour une période de vingt ans à compter du 1^{er} mars 2020 allant jusqu'au 28 février 2041, renouvelable par tacite reconduction et d'intégrer dans la nouvelle convention les termes de l'avenant signé le 30 novembre à savoir la prise en charge par la Commune du paiement de la taxe Foncière. »

Madame la Maire

« Avez-vous des questions ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus. Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le projet de délibération numéro 11 : convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS, boulevard Jean Gabriac. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 11 :

11. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS (boulevard Jean Gabriac – parcelle DB n° 67)"

« Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ENEDIS va procéder à la réalisation d'une ligne de basse tension en souterrain boulevard *Jean Gabriac*.

Le câble passera sous la parcelle cadastrée section DB numéro 67 qui est propriété de la Commune.

Il est nécessaire de consentir à ENEDIS les servitudes de passage. »

Madame la Maire

« Des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Toujours une convention de servitude de passage de réseau pour ENEDIS cette fois rue des *Carrières* et c'est le rapport numéro 12. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 12 :

12. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS (rue des Carrières – parcelle n°147)"

« Vous venez le dire Madame la Maire, tout ce qui change c'est la localisation, c'est cette fois la rue des *Carrières*. Je ne vais pas vous refaire lecture. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 13 constitution d'une servitude de passage de réseau ENEDIS sur les parcelles cadastrées AK 632, AI 941, AI 1093 propriétés communales. Je pense que vous allez peut-être nous traduire. Non, c'est sur ces parcelles. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 13 :

13. "Constitution d'une servitude de passage de réseaux ENEDIS sur les parcelles cadastrées Section AK n°632 et AL n°1093, propriétés communales"

« Je suis désolée, je ne sais pas où ça se situe. »

Madame la Maire

« Ce n'est pas grave, on pourra donner les éléments une prochaine fois. Les servitudes de passage ce n'est en principe pas très problématique. Mais si vous avez besoin d'avoir les éléments on les apportera.

On met la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Cette fois c'est une servitude, plus pour ENEDIS, mais pour une canalisation sur le domaine public au lieu-dit *Fontenay*. Toujours la parole à Madame MORA. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 14 :

14. "Constitution d'une servitude relative à une canalisation sous le domaine public lieu-dit « Fontenay »"

« Madame Corine MARTY est propriétaire d'une parcelle cadastrée section CK numéro 119 située au lieu-dit *Fontenay* sur laquelle est située sa maison d'habitation.

Elle a souhaité raccorder son habitation à une fosse septique implantée sur la parcelle cadastrée section CL numéro 81 qui était située de l'autre côté du *chemin du Chayran*.

En conséquence, il est nécessaire de réaliser ce raccordement sous le domaine public tel que défini sur le plan du géomètre. Cette opération nécessite la constitution d'une servitude de passage de réseaux sous le domaine public communal.

Tous les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par Madame MARTY.

Là, je vais peut-être un petit peu expliquer puisque Monsieur NAYRAC nous avait fait part de beaucoup d'inquiétudes lors de notre commission qualité de vie.

Je me suis rapprochée du SPANC et des services de notre collectivité et ils nous ont certifié qu'il y avait eu un certificat de conformité de l'installation d'assainissement non collectif, donc la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kilos Joule de DBO5.

Monsieur NAYRAC, je ne sais pas si vous avez d'autres questions par rapport à ce que vous nous aviez soumis l'autre fois ? »

Monsieur NAYRAC

« Je vais prendre la parole... »

Madame la Maire

« On vous entend très mal Monsieur NAYRAC. On va essayer d'augmenter le son. Je suis désolée, Monsieur NAYRAC, on ne vous entend pas. Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Oui juste, j'ai une demande à formuler parce que je sais pas si c'est compliqué d'un point de vue technique, mais ce n'est pas agréable quand on est en visio et qu'il y a des personnes qui prennent la parole, de ne pas les voir, parce qu'on reste figé sur ce document. Est-ce que s'est compliqué quand une personne prend la parole ou pose la question de nous remettre la mosaïque ? Super ! »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC ? C'est très désolant parce que tout à l'heure on vous entendait très bien au début du Conseil. On va essayer par téléphone. Je vous appelle Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Je veux parler tout simplement de quand on passe une canalisation privée sous un chemin communal, il faut faire attention car il pourrait y avoir des travaux après et il faudrait rechanger cette canalisation-là, c'est tout simplement pour ça.

Je rappelle aussi Madame MORA, cette chose que je disais hier, dans une délibération lorsque vous nous parlez de section A, il est intéressant que... »

Madame la Maire

« Ça serait bien que tu détailles d'avantage les délibérations.

La remarque d'avant c'était de nous assurer qu'il n'y ait pas d'autres travaux qui puissent contraindre ces travaux privés qui sont sous une voie publique. »

Monsieur DURAND

« Il est sceptique. »

Madame la Maire

« C'est dommage, vous n'avez pas pu profiter du jeu de mots de Monsieur DURAND, qui a dit Monsieur NAYRAC est sceptique.

Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons la parole à Monsieur MAS pour les subventions aux associations sportives et aux athlètes de haut niveau. »

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 15 :

15. "Subventions aux associations sportives / athlètes de haut niveau"

« Bonsoir à tous. Dans le cadre de sa politique sportive la ville de Millau soutient depuis bien des années les efforts des clubs sportifs qui accompagnent leurs athlètes au plus haut niveau national et international et ce quelle que soit la catégorie. Toutes les aides financières allouées dans le cadre de ce dispositif sont versées au club d'appartenance. Elles participent ainsi aux frais de stage, déplacements, hébergement pris en charge par le club formateur.

Nous n'avons pas changé les règles à savoir que les répartitions c'est de :

- Un à deux sportifs ayant obtenu un podium, trois cent cinquante euros ;
- Trois à cinq sportifs, cinq cent cinquante euros ;
- Six sportifs et plus, sept cents euros ;
- Une prime exceptionnelle de sept cents euros pour une médaille d'or en Coupe du Monde, c'est ce qui arrive cette année avec Marine CABIROU.

Nous avons treize sportifs que je vais citer, qui ont permis à leur club de récupérer un petit peu d'argent :

- Marine CABIROU, bien entendu ;
- Maelle ANGLADE et Justin LAUTREC pour le SOM Cycle ;
- Pour l'aqua grimpe, plus particulièrement pour la Natation et la Natation sauvetage Alexis DUVET, Aurianne REGI, Margaux BOUTELOUP, Etienne VIDAL, Arthur PEREZ, Maréva COSTES et Camille BOUTELOUP ;
- Pour le Tir à la cible Valérian SAUVEPLANE, l'éternel et Judith GOMEZ, qui ont aussi gagnés en mixte ;
- Camille CABROL pour le Tir à l'arc.

Nous avons fait ça en commission des Sports le 14 janvier.

Nous vous demandons d'accorder les subventions exceptionnelles listées dans le tableau annexé dont je viens de vous lire les bénéficiaires.

D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MAS. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets ce rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 16, toujours la parole à Monsieur MAS pour une subvention exceptionnelle à la manifestation *Belle de Millau*. »

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 16 :

16. "Subvention exceptionnelle à la manifestation « Belle de Millau »"

« L'association *La Belle Solidaire* devait organiser le 18 octobre sa course la *Belle de Millau* au profit de la lutte contre le cancer, les conditions sanitaires n'ayant pas permis.

L'interdiction des rassemblements a contraint à annulation.

La ville de Millau souhaite s'associer à la recherche contre le cancer en versant une subvention exceptionnelle de trois mille euros à l'association *La Belle Solidaire* comme les années précédentes, dont le président Kévin BERTRAND s'est engagé à les reverser à la Ligue contre le cancer.

Nous avons vu ça en commission des Sports le 14 janvier et nous demandons au Conseil municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de trois mille euros à l'association *La Belle Solidaires* en soutien dans la recherche contre le cancer ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MAS. Des questions sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 17, il s'agit de la prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du complexe cinématographique et je laisse la parole à Madame BACHELET. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 17 :

17. "Délégation de service public pour l'exploitation du complexe cinématographique – avenant n° 2 – Prolongation du contrat"

« Cette délibération a pour objet la prolongation de DSP. En effet, un contrat de service public a été établi entre la SARL *Cinéode* et la commune de Millau pour l'exploitation du cinéma de Millau à compter du 16 mars 2011 pour une durée de dix ans. La fin du contrat étant prévue pour le 16 mars 2021.

En raison de la situation sanitaire, les nombreux mois de fermeture que les salles de cinéma ont dû subir, l'équilibre du contrat n'a pas pu être réalisé.

La nouvelle DSP ayant été lancée fin 2020 et l'attribution sera effectuée courant avril-mai 2021, il est proposé pour que la société *Cinéode* qui exploite actuellement le cinéma, qui sort très affaiblie de cette situation et se trouve dans une grande fragilité économique puisse rétablir un peu l'équilibre de son contrat.

Il est proposé de prolonger de trois mois et demi le contrat de concession, jusqu'au 30 juin 2021.

La nouvelle délégation de service public dont le délégataire sera choisie en avril-mai, interviendra à partir du 1^{er} juillet 2021. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame ORCEL ? »

Madame ORCEL

« Juste, vous accordez un report de trois mois et demi de la date d'échéance du contrat à une entreprise fermée bientôt depuis un an, qui comme vous l'indiquez très bien dans la délibération sort très affaiblie de la crise et se trouve dans une grande fragilité économique et dont les acteurs culturels sont aussi des acteurs économiques importants, très durement touchés de façon générale par la crise sanitaire et qui méritent tout notre soutien et notre considération.

Or aucun acteur économique ne peut compenser un an de fermeture en allongeant son contrat de seulement trois mois et demi.

Il me semble qu'il aurait été plus solidaire vis-à-vis de cet acteur d'accorder un report plus long d'un an, pourquoi ne l'avez-vous fait pas ?

C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur cette délibération, même si je le redis vraiment très clairement nous ne remettons pas en cause le report, mais plutôt la durée. »

Madame la Maire

« Je vais laisser Monsieur WOHREL répondre à votre question Madame ORCEL. »

Monsieur WOHREL

« Étant donné qu'on est dans une procédure de renouvellement de la délégation de service public, qu'il y a des candidatures dans un nombre, d'ailleurs au-delà de nos espérances qui se sont fait jour, il aurait été particulièrement mal venu de reporter à outrance les conclusions de cette délégation. »

Madame ORCEL

« J'entends bien les conditions de renouvellement de la DSP. Mais, la consultation aurait pu être parfaitement repoussée d'un an et tous les candidats j'imagine le comprendraient aisément et auraient certainement appréciés qu'en lieu et place du délégataire actuel on fasse de même pour eux. »

Monsieur WOHREL

« Je pense que si on a pu avoir ce nombre de candidatures c'est parce que la situation actuelle est justement particulièrement difficile et dans un délai trop long on risquait de perdre des candidats qui s'étaient manifestés. »

Madame la Maire

« Juridiquement je ne suis pas certaine aussi qu'on ne se soit pas exposés à des risques. Je pense que des délais aussi longs n'auraient pas été possibles dès lors que nous avons engagé cette démarche de nouvelle délégation de service public. Voilà nous accompagnons, mais toujours dans les règles de légalité.

D'autres questions par rapport à ce rapport ? Non. Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Sept abstentions. Le rapport est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée par 28 voix pour

7 abstentions

(Alain, NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Bérénice LACAN, Karine ORCEL)

Madame la Maire

« Le rapport numéro 18, concerne la fourrière et le contrat de concession de service public de la fourrière avec une résiliation anticipée. C'est toujours Madame BACHELET qui nous fait la présentation de ce rapport. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 18 :

18. "Contrat de cession de service public de la fourrière de véhicules terrestres à moteur - Protocole de fin de contrat – résiliation anticipée"

« Depuis le 1^{er} avril 2017, la Ville a signé une convention de DSP pour la gestion de la fourrière automobile avec l'entreprise *MAGARINOS (DATA12)*.

Par courrier en date du 2 janvier 2020, notre délégataire, nous faisait part de leur difficulté dans la gestion de la DSP :

- Des comptes de la DSP avec une perte de quinze mille euros par an. Je précise que nous ne faisons pas payer la redevance annuelle qu'il devait.
- La restitution des fourrières nécessite une amplitude horaire pour nos salariés bien trop importante, c'est ce qu'il nous a dit.
- Ne dispose pas d'agrément suffisants pour assurer l'ensemble des enlèvements.

Il a demandé à la Ville de :

- Prendre en charge les coûts relatifs au bâtiment de stockage des véhicules, soit trente mille euros, pour diminuer son déficit ;
- Mettre à disposition des agents communaux pour se charger de la restitution des véhicules.

Nous avons rencontré plusieurs fois le délégataire, il nous a remis les comptes.

Lors de la dernière réunion qui date de septembre, le délégataire nous a redemandé la participation du loyer, nous étions partis par négocier cette participation, mais malgré cette proposition, par courrier de septembre 2020, le délégataire a souhaité dénoncer le contrat de service public conformément à l'article 20 dudit contrat, un an avant la fin de la DSP, c'est-à-dire le 23 mars 2022.

Il convient de signer un protocole pour fixer les engagements des parties de ce contrat de concession. C'est ce qui nous est proposé.

Le délégataire l'a accepté et nous allons avoir une phase de *tuilage* début mars avec le délégataire pour l'exploitation.

Nous avons demandé aussi la possibilité de mettre en place une réquisition. En cas d'urgence, ils seront tenus de faire des enlèvements dès lors que nous n'aurons pas tout à fait mis en place la nouvelle structure. Ils seront bien évidemment payés.

Ensuite il y a comme vous avez pu le voir dans le contrat divers points que nous avons établis et pour lesquels ils sont d'accord.

Ça nous a pris un petit peu de court cette dénonciation et nous n'avons pas eu le temps de lancer une nouvelle DSP. Pour l'instant, nous allons mettre en place dans les neuf mois de 2021 une régie, ça avance et je pense que ce sera mis en place pour le 23 mars 2021. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« J'ai une question relative au tarif de deux cent quarante euros. Comment ça se fait que les tarifs passent à deux cent quarante euros pour l'enlèvement des véhicules ? Comment ça se justifie ? Est-ce que cette phase de *tuilage* va durer longtemps ? Parce que j'ai l'impression que finalement il va y avoir un coût assez conséquent pour la Ville ? »

Madame BACHELET

« Le *tuilage* comme vous pouvez le voir dans le protocole c'est du 09 mars au 23 mars, donc jusqu'à la date limite.

Les tarifs pour les enlèvements ? J'espère qu'on n'en aura pas trop à ce tarif-là, mais on n'a pas trop le choix.

Il faut que la Collectivité demande un agrément auprès de la Préfecture, on est en court de constitution du dossier, parce qu'il faut un gardien à la fourrière. Tout un dispositif, donc là vraiment cette réquisition elle viendra si on n'a pas mis en place en temps et en heure la régie. Mais là tout est bien parti. »

Madame HAUMAITRE

« Vous avez des solutions perfectibles... »

Madame BACHELET

« Oui, on a des solutions. On va la prendre en régie. On n'a pas le temps de la remettre en DSP, ça va être pris par le personnel communal. »

Madame la Maire

« En fait, en régie, DSP ça vous parle Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Plus ou moins. »

Madame BACHELET

« La DSP, c'est-à-dire qu'on confie à un tiers l'ensemble du service et il se rémunère sur le service.

Là ce qu'on a l'intention de faire, le personnel communal va suivre ces enlèvements.

On va faire appel à une société pour l'enlèvement uniquement.

On va stoker les véhicules dans l'ancien bail avec l'ancien propriétaire du local qui était loué par DATA 12. »

Madame HAUMAITRE

« Il va y avoir des agents spécifiquement dédiés à cette tâche... »

Madame BACHELET

« Oui absolument parce qu'il va falloir une régie de recettes pour encaisser lorsque les personnes vont venir chercher le véhicule, qu'ils puissent régler, donc on va faire une régie de recettes.

Il y aura aussi deux personnes qui accompagnent le propriétaire pour qu'il puisse reprendre son véhicule.

Ça va être organisé au niveau du service de la Police municipale. »

Madame HAUMAITRE

« Est-ce qu'il y a en perspective une fourrière municipale d'envisagée. »

Madame la Maire

« C'est le cas en fait, quand on reprend en régie c'est ça, ça veut dire qu'on remunicipalise.

Là pour le moment on s'engage sur neuf mois de régie, le temps de voir, d'étudier avec moins d'urgence, parce que là on a dû faire face à l'urgence de la dénonciation de l'ancienne délégation de service public.

On reprend ce service public, qu'on va mener nous même avec le personnel municipal et les services municipaux.

Il y a juste une partie de ce service là qu'on continue à confier à un tiers, c'est la partie enlèvement, parce qu'évidemment on n'a pas les camions qui permettent... »

Madame HAUMAITRE

« Deux cent quarante euros quand même me paraît élevé, le caractère d'urgence fait qu'en sorte on ne peut pas faire autrement. »

Madame BACHELET

« Tous les tarifs sont des tarifs d'État, les derniers tarifs ont été passés le 03 août 2020, on n'a pas le choix. »

Madame la Maire

« Un groupe de travail d'élus qui a beaucoup travaillé sur cette question dont Carine MORA, Thierry PEREZ-LAFONT, Martine BACHELET, Michel DURAND pour arriver à trouver toutes les solutions justement dans un temps record sans dégrader le service, parce qu'on a absolument besoin, s'il y a un marché et qu'il y a des voitures au milieu du marché et bien le marché aura du mal à se tenir, donc il fallait avoir ce maintien de service.

Par rapport à nos contraintes financières, que j'évoque suffisamment souvent pour ne pas y revenir, en le faisant rentrer dans le fonctionnement actuel.

D'autres question sur cette ... Oui, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Vous rentrez dans une *sacrée galère*, parce que juridiquement parler enlever une voiture c'est très compliqué, techniquement c'est facile, tout le monde peut le faire, c'est le reste qui reste à faire.

Alors je suis surpris et je crois que les efforts vont être importants.

Je ne vous donne qu'un exemple : rue de la *Cabre*, une rue qui fait cent mètre, cinq voitures.

Je vous souhaite beaucoup de chance avec cette régie et bon courage. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC. On a beaucoup de courage, en effet. D'autres observations, encouragements ? Monsieur SAINT-PIERRE, un encouragement ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Volontiers ! J'adhère à ce qu'a évoqué tout à l'heure Madame HAUMAITRE, parce que je n'avais pas très bien compris dans l'intervention de Madame BACHELET, si la régie n'était qu'un élément temporaire, puisqu'elle a évoqué en même temps la DSP, au-delà de la DSP actuelle.

Quelle est la réalité, on va vers *ad vitam aeternam* sur une régie et auquel cas comment va-t-on s'organiser, y compris spatialement parce qu'aujourd'hui encore Madame BACHELET l'a encore évoqué tout à l'heure le fait de louer au prestataire actuel. Donc est-ce qu'il est d'accord ? Ensuite nous, comment allons-nous nous organiser parce qu'effectivement c'est un service qui est compliqué, qui est lourd et effectivement il faut beaucoup de courage.

Vous avez mes encouragements, Madame la Maire. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur SAINT-PIERRE. Martine BACHELET ? »

Martine BACHELET

« On n'a pas trop le choix à dire vrai. On a été mis devant le *fait accompli*. On va louer effectivement, on a vu avec le propriétaire du local, on va passer un bail commercial d'un an, justement pour voir ce que ça donne et puis sur neuf mois, même six mois et on verra si on relance une DSP.

Il faut savoir aussi que l'ancien DATA 12 nous a dit que de toute façon si on relançait une DSP il ne va pas postuler, donc il faut réfléchir parce que je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de candidats à la fourrière municipale, on va faire en sorte que ça fonctionne sur les neufs mois peut-être pour prolonger, à voir. »

Madame la Maire

« C'est ça on procède avec pragmatisme. J'ai oublié également, il y a Jean-Claude BENOIT bien entendu qui fait évidemment partie du groupe de travail parce que cette fonction va aussi s'appuyer sur le service de la Police municipale, dont il a la charge.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport. Non. Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 19, il s'agit du plan financement du bâtiment associatif de *Saint Germain* et c'est toujours Martine BACHELET qui nous le présente. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 19 :

19. "Bâtiment associatif Saint Germain : maîtrise d'ouvrage déléguée, approbation du plan de financement et d'évolution des travaux"

« La ville de Millau a décidé d'engager la construction d'un nouveau bâtiment en proximité immédiate du village de *Saint-Germain*, en remplacement du préfabriqué vétuste qui existe à l'entrée de la zone d'activité de *Millau-Viaduc 1*.

La Collectivité a sollicité une prestation de service auprès de la Communauté de Communes dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet.

Considérant que l'enveloppe financière est estimée à l'heure actuelle à trois cents mille euros hors taxe. Le plan prévisionnel de financement avec un fond de concours de la Communauté de cent cinquante mille euros, la ville de Millau participerait à hauteur de cent cinquante mille euros aussi.

Ce qui vous est proposé c'est une délibération pour demander la maîtrise d'ouvrage déléguée et approuver le plan de financement et que la Communauté fasse les travaux pour le compte de la Mairie.

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ? Monsieur NAYRAC, allez-y ? »

Monsieur NAYRAC

« Madame BACHELET je voudrais savoir si vous êtes sûre de ce que vous dites. Parce que c'est important.

Il faut savoir que la Communauté de Communes s'était engagée à payer une salle des fêtes à *Saint-Germain* du fait tout simplement que les terrains sur lesquels les écoles ont installé leur salle des fêtes actuelle, allaient être remise dans les terrains des *Fialets* dans la zone commerciale. La Communauté de Communes à l'époque avait mis deux cents mille euros pour la construction de ce bâtiment et la ville de Millau avait acheté le terrain.

C'est différent de ce que vous dites. C'est nouveau alors. »

Madame la Maire

« Le coût du projet a évolué en fait. C'est qu'au départ on était, comme beaucoup de projets qui ont été lancés précédemment, nous étions, je crois, là je fais de mémoire, sur le coût prévisionnel du bâtiment à deux cents mille euros et aujourd'hui nous sommes à trois cents. »

Monsieur NAYRAC

« Oui, mais ce n'est pas la ville de Millau qui a lancé ça, ce n'est pas une parole de la ville de Millau, c'est une parole de la Communauté de Communes. C'est différent, parce que là vous remettez le prix de cette construction-là sur la ville de Millau, comme dirait nous ne sommes à Millau des *Vaches à lait* pour le reste. »

Madame la Maire

« C'est un engagement, je regarde Anne-Marie CHABERT, qui est notre mémoire collective sur la partie Communauté de Communes, qui est là et qui me confirme que c'était bel et bien un engagement. Moi, je m'inscris dans une continuité républicaine, Monsieur NAYRAC et je respecte les engagements qui avaient été pris par mes prédécesseurs. »

Monsieur NAYRAC

« C'est un engagement de la Communauté de Communes, pas de la Commune. »

Madame la Maire

« Mutuel ! »

Monsieur NAYRAC

« Non, là la construction était financée par la Communauté de Communes au prix complet, la ville de Millau n'achetait que le terrain, ce qui a été fait. »

Madame la Maire

« Écoutez, Monsieur NAYRAC, moi je ne veux pas parler pour ceux qui sont absents aujourd'hui, mais je reviendrai, je

vous amènerai ces éléments d'information de manière tout à fait claire et objectivée pour la prochaine fois.
À moins que vous m'autorisiez à faire une interruption de séance et éventuellement à laisser la parole à Madame CHABERT, si elle a les éléments là comme ça à *brûle pourpoint*. Oui, elle les a. Est-ce que vous m'autorisiez à faire une interruption de séance et lui donner la parole comme ça on a les éléments immédiatement. »

Monsieur NAYRAC

« Il n'y a pas de problème pour moi. »

Interruption de la séance de Conseil municipal à 20 h 09

Intervention de Madame CHABERT

« Oui, bonsoir à tous. Effectivement l'engagement pris l'a bien été par la Communauté, la Ville ayant acheté le terrain. Pour pouvoir aménager le bâtiment, il fallait que la Ville confie la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté. Effectivement dans le plan de la maîtrise d'ouvrage délégué la charge du projet, il y a un fond de concours de la Communauté, mais effectivement le résiduel reste à la charge de la Commune. »

Madame la Maire

« Voilà, merci Madame CHABERT. Merci beaucoup. Nous pouvons reprendre la séance du Conseil municipal.

Reprise de la séance de Conseil municipal à 20 h 10

Madame la Maire

« Y a-t-il d'autres...Monsieur SAINT-PIERRE, allez-y ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Je fais appel aussi à ma mémoire et là-aussi sous le contrôle de Madame CHABERT, mais quand vous disiez votre petite remarque sur l'évolution des projets, il me semble que cette histoire de bâtiments pour l'association des *Familles rurales de Saint-Germain* remonte antérieurement à 2014, si ma mémoire est bonne. »

Madame la Maire

« Tout à fait ! »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Et que l'engagement était antérieur à 2014, pour remettre les choses à leur place par rapport à ce que vous disiez sur l'évolution du coût des projets et je note avec plaisir Madame la Maire, que de façon très républicaine, vous vous engagez à respecter l'engagement de vos prédécesseurs. »

Madame la Maire

« C'est ce que j'ai toujours fait, Monsieur SAINT-PIERRE. D'ailleurs vous l'avez fait mais pas avec beaucoup d'entrain parce que finalement dans le mandat rien ne s'est passé sur *Saint-Germain*. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Alors là Madame la Maire ... »

Madame la Maire

« C'était une plaisanterie, Monsieur SAINT-PIERRE, ne *prenait pas la mouche* ! »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Ma prise de parole n'est pas agressive, parce que je tiens à saluer le travail des membres de la Communauté parce que c'est un sujet qui a été très compliqué pour trouver le terrain et les collaborateurs de la Communauté ont fait un travail remarquable pour tenter de trouver le terrain *idoine*, donc ça a été très long, je vous l'accorde, je suis d'accord avec vous mais ça n'a pas été faute d'y travailler dessus et je salue le travail des collaborateurs de la Communauté sur ce sujet. »

Madame la Maire

« Très bien. D'autres observations sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix. Y a-t-il de voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Projet de délibération numéro 20 : concerne la création du service commun de Direction Générale entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Alors c'est le rapport que nous avons également présenté hier soir au Conseil de la Communauté de Communes et qui a été voté, donc tout comme je l'ai fait hier soir je vais laisser Michel DURAND présenter le rapport et moi je vais juste dire un mot de la volonté politique qui nous amène à ce rapport ce soir.

On en a déjà parlé en Conseil municipal et puis dans d'autres instances également de la volonté de rapprochement entre la Communauté de Communes et la commune de Millau dans un premier temps, mais aussi l'ensemble des autres communes de la Communauté de Communes pour gagner en efficacité, pour gagner aussi en force de frappe parce que forcément quand on réuni nos forces on est toujours plus fort et mieux armés.

Tout ceci évidemment dans une volonté de garantir un service public de meilleure qualité, avec encore plus d'efficacité qu'aujourd'hui.

Je rappelle également que les différents rapports de Chambres Régionales des Comptes que ce soit pour la Communauté de Communes ou pour la ville de Millau, nous encouragent aussi à ces rapprochements et nous encouragent à plus que ce premier rapprochement. Ceci va dans le bon sens, dans le sens d'éviter le *millefeuille administratif* territorial, de gagner en efficacité et puis surtout dans la période que nous traversons aujourd'hui de renforcer aussi les solidarités territoriales et que ceux qui vont mieux puissent accompagner ceux qui vont moins bien, ça marche aussi sur les territoires et les communes.

Voilà ce que je voulais dire en préambule et je laisse la parole à Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 20 :

20. "Création d'un service commun de direction générale entre la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la ville de Millau à compter du 1^{er} février 2021"

« Ça sera beaucoup plus technique, on parlait de mutualisation justement par rapport à *Saint-Germain*, là nous allons en plein dedans.

Le Code Général des Collectivité Territoriale dont peut-être nous reparlerons à la fin lors des questions diverses dans son article L.5211-4-2 permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou à un ou plusieurs membres de ses communes de ce doter de services communs indépendamment de tout transfert de compétence.

A savoir que l'EPCI, c'est la Communauté de Communes et la Commune en l'occurrence qui va ce soir intégrer la direction commune c'est la ville de Millau.

Cette première étape dans cette démarche de mutualisation a été validée hier par la Communauté de Communes, ainsi que par le Comité Technique de la ville de Millau.

Ce soir, elle vous est présentée, je vais vous donner un peu plus de détails sur ce service commun, qui comprendra trois postes dans un premier temps, à savoir que ce service commun sera porté par la Communauté de Communes, que tous les agents qui en feront partis, contrairement à ce que j'ai pu lire dans un site d'information cet après-midi, tous les agents de ce service commun appartiendront à la Communauté de Communes, ils seront mis à disposition des communes qui le désirent.

- Un Directeur Général des Services, qui est un agent communautaire, qui représente un ETP ;
- Un Directeur Général des Services Techniques, qui sera transféré de la ville de Millau, nous allons en parler tout à l'heure dans le tableau des effectifs ;
- Une Directrice Générale Adjointe des services supports, qui est un agent communautaire actuellement.

A savoir juste que les charges financières, une convention va vous être proposée pour être signée, c'est la validation de cette convention d'ailleurs que nous passons maintenant.

Vous pouvez voir que les charges financières sont partagées entre la Communauté de Communes de Millau et la ville de Millau bénéficiant des services comme suit :

- La DGS et la DGA seront 50 % commune de Millau dans leur temps de travail et 50 % Communauté de Communes ;
- Le DST, lui sera 70 % ville de Millau et 30 % Communauté de Communes.

Il vous est proposé de valider la convention et d'autoriser à Madame la Maire de la signer. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur DURAND. Y a-t-il des questions, des observations ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité une nouvelle fois et je m'en réjouis. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Tableau des effectifs : modification, ça découle de ce qu'on vient de voir précédemment en partie. Toujours la parole à Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 21 :

21. "Tableau des effectifs : modifications"

« Effectivement cette mutualisation entraîne un changement du tableau des effectifs, même s'il y a un changement habituel que nous passons à chaque Conseil municipal, on commence à être habitué maintenant. Nous allons procéder à un certain nombre de créations et à un certain nombre de suppressions.

On va commencer par les créations, il s'agit dans un premier temps de la création :

- D'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- D'un poste d'adjoint d'animation à temps complet ;
- D'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- D'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Attaché à temps complet.

Pour plus d'explications, toutes ces créations d'adjoint technique à temps complet c'est principalement au service Éducation, suite à un mouvement de personnel, comme ça se faisait par ailleurs avant aussi, nous avons décidé d'augmenter le temps de travail des agents disponibles. Tant que nous pourrons le faire, nous le ferons.

Ensuite pour ce qui est de la création du poste d'attaché, c'est le poste à la Communication, puisque vous allez voir tout à l'heure nous allons supprimer un poste d'attaché territorial principal. Il sera remplacé, le recrutement à été fait là-aussi par un attaché.

Nous allons passer maintenant aux suppressions, c'est un peu plus fourni. Il vous est proposé de supprimer :

- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet et nous revenons sur l'Éducation trente-quatre heures ;
- Un poste d'adjoint principal d'animation de 2^{ème} classe, là-aussi Éducation ;
- Deux postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe à temps non complet, toujours l'Éducation ;
- Considérant le départ par voie de mutation d'un agent au service Communication, il convient de supprimer un poste d'attaché principal à temps complet, on a créé un attaché territorial ;
- Considérant la répercussion de la mise en place du service commun de la Direction Générale entre la Mairie et la Communauté. Il convient de supprimer le poste de Directeur Général des Services à temps complet ;
- De supprimer le poste d'attaché hors classe à temps complet qui était rattaché à ce poste de DGS ;
- De supprimer les deux postes de Directeur Adjoint des Services à temps complet ;
- De supprimer le poste des Services Techniques à temps complet, puisque le poste de DST bascule sur la Communauté et le service commun ;
- De supprimer le poste d'ingénieur hors classe, qui était rattaché au poste du DST ;
- Considérant le poste supprimé de rédacteur territorial à temps complet correspondant au grade qu'occupait l'agent avant le CAP du 17 septembre, nous avons déjà créé le poste au Conseil municipal précédent, si vous vous en souvenez ;
- Considérant le départ en retraite d'un agent au sein du CTM au service Peinture, il convient de supprimer son poste d'agent de maîtrise principale, en sachant que ce poste de Peintre a été remplacé là-aussi ;
- Considérant le départ en retraite d'un agent au sein du service de Police municipale, il convient de supprimer un poste de Brigadier-chef principal à temps complet ;
- Considérant le départ à la retraite au service Événementiel manutention, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- Considérant le départ à la retraite d'un agent au sein du service Éducation / ATSEM, il convient de supprimer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Il vous est proposé d'acter cette suppression et ces modifications. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Monsieur DURAND. Avez-vous des questions ? Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Pour vérifier si j'ai bien compris Monsieur DURAND, il va y avoir au tableau des effectifs de la Communauté de Communes un plus pour le poste de DGS et un moins un à la Commune. Mais du coup, ça vient de *faire tilt* en vous écoutant : Pourquoi dans les effectifs de la Commune, il n'est pas possible de mettre 50 % d'un poste, c'est plus un, moins un, ça ne peut pas être... »

Monsieur DURAND

« Ce n'est pas si simple. En fait, légalement un service commun doit être porté par l'EPCI, parce que les autres communes de la Communauté de Communes ... »

Madame la Maire

« Le plus petit dénominateur commun. »

Monsieur DURAND

« ...auront un droit de tirage si elles le souhaitent, ce service commun doit être porté par la Communauté de Communes. »

Madame la Maire

« Par ce qu'il nous est commun forcément. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Du coup, je me pose la question sur la légalité de la suppression du poste d'attaché hors classe, parce que l'attaché hors classe aujourd'hui vous l'avez toujours à la Mairie. »

Madame la Maire

« Il n'est plus DGS... »

Monsieur DURAND

« Nous ne l'aurons plus au 1^{er} février. Peut-être qu'on n'a pas précisé, cette direction commune prend effet au 1^{er} février, c'est-à-dire à partir de lundi prochain. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Ok, merci. »

Madame la Maire

« D'autres interventions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 22, toujours Michel DURAND pour l'indemnisation des astreintes. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 22 :

22. "Indemnisation des astreintes"

« C'est une délibération technique, la dernière mouture du Plan Communal de Sauvegarde datait de 2007, il a été décidé d'actualiser récemment ce Plan Communal de Sauvegarde, or il s'avère comme vous le savez certainement, je n'en doute pas, il existe plusieurs sortes d'astreintes :

- Les astreintes de sécurité ;
- Les astreintes de décisions ;
- Les astreintes d'exploitation.

Ce Plan Communal de Sauvegarde faisait appel à une astreinte de décision et dans sa mouture de 2007, cette astreinte de décision ne pouvait être tenue que par le DST de la ville de Millau ou par le Directeur du CTM. En sachant que nous n'avons plus actuellement de Directeur du CTM, cette astreinte de décision revenait au DST.

Il a été décidé lors de l'actualisation d'ouvrir cette astreinte de décision à des postes techniques, donc à ce jour plusieurs personnes pourront bénéficier de ces astreintes de décisions.

Dessous vous avez les modalités d'indemnisation de ces astreintes à savoir que ce sont des modalités statutaires.

Ça permet d'intéresser un peu plus de personnes sur ces astreintes et puis de libérer une seule personne de telles astreintes. »

Madame la Maire

« Tout à fait. Des questions ? Oui, Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Désolée, Monsieur DURAND parce que du coup entre la commission et ce soir il y a une petite période de décantation et peut-être de compréhension. C'était trop flou en fait, pour bien comprendre la différence entre ce qui se faisait avant et maintenant c'est que plusieurs personnes vont pouvoir désormais prendre des astreintes décisionnelles. C'est ça ? Ce qui était avant sous la responsabilité du DGS, du DST ou du DGA ? »

Monsieur DURAND

« Non, du DTS, il fallait un technicien, uniquement du DST. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'était que le DST. »

Monsieur DURAND

« Oui, c'est dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, donc c'est : tremblements de terre, inondations, tsunami... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je pensais que c'était les astreintes DGS ou DGA. »

Monsieur DURAND

« Non, ce sont juste des astreintes techniques, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Merci. »

Madame la Maire

« D'autres questions ? Non. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la Culture avec une demande de subvention auprès du fonds LEADER dans le cadre de la scène conventionnée du Théâtre de la Maison du Peuple et la parole est à Monsieur WOHREL. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 23 :

23. "Théâtre de la Maison du Peuple – Demande de subvention auprès du Fonds LEADER Européen dans le cadre de la scène conventionnée"

« Merci, Madame le Maire. C'est une demande de subvention dans le cadre de la *scène conventionnée d'intérêt national Art et Territoire* dans le cadre de la Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau qui se poursuivra en 2021 par une diffusion de spectacles et une sensibilisation du public.

Toujours avec les mêmes objectifs qui permettent de densifier son rayonnement dans tout le Sud Aveyron, sur le territoire qui comprends le Parc Naturel Régional des Grands Causses et le territoire du Syndicat Mixte du Lévezou.

Le nombre de spectacles décentralisés sera plus conséquent et profitera aux villages les plus éloignés.

Par conséquent il est proposé que la ville de Millau sollicite le Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'octroi d'une aide financière la plus élevée possible dans le cadre du programme LEADER. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport 24 concerne la MESA et le développement de la lecture publique avec un partenariat proposé par le Conseil Départemental de l'Aveyron. Toujours la parole à Monsieur WOHREL. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 24 :

24. "Convention de partenariat avec la Conseil départemental et la ville de Millau pour le développement de la lecture publique"

« Pour rappeler le contexte depuis l'ouverture de la Médiathèque du Sud-Aveyron en mars 2017, le succès auprès des publics est avéré et l'état montre une progression du nombre d'inscrits à près de 19 %, alors que la moyenne nationale s'établit à 11 %.

En terme d'investissement, on est également dans les préconisations de la Direction Régionale de la Culture soit deux euros investis par lecteur pour les ressources imprimées.

Le budget de fonctionnement à la MESA pour ces ressources s'élève à cinquante mille euros pour l'année 2020, ce qui place la ville de Millau dans les préconisations de la DRAC.

Cette convention vient également dans la suite d'un certain nombre d'actions réalisées en réseaux comme *Des livres et des BD* ou du *Mois du film documentaire*.

La convention proposera notamment des appuis documentaires mais aussi un accès gratuit au portail numérique de la Médiathèque Départementale de l'Aveyron. Cet ensemble de ressources numériques offre aux lecteurs inscrits à la MESA un bouquet de vidéos à la demande, livres numériques, formations à distance.

Cette mutualisation des moyens permet à la MESA de ne plus s'abonner à un éditeur de ressources numériques, bénéficiant ainsi d'une économie appréciable sur son budget de fonctionnement.

Enfin, ladite convention propose également un volet de formations dédié aux personnels de la lecture publique. Cette offre, en adéquation avec les besoins et les mutations des métiers des bibliothèques, permet aux professionnels une meilleure adaptation au changement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la signature de cette convention permettant le renfort en fonds documentaires, œuvrant pour le développement de la lecture publique sur le territoire. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Des questions ? Madame ORCEL ? »

Madame ORECEL

« Oui, effectivement vous avez souligné le succès de la médiathèque depuis son ouverture auprès des publics et j'aimerais en profiter pour saluer le travail des agents de la médiathèque justement depuis l'ouverture de la médiathèque et qui travaillent aussi avec la crise sanitaire dans des conditions très particulières et avec des contraintes supplémentaires. Je voulais en profiter pour les remercier et puis juste dire que c'est une démarche effectivement de collaboration avec la Médiathèque Départementale pour le développement de la lecture publique, que nous avons engagé sur le mandat précédent. C'est une très bonne chose que cette collaboration soit pérennisée effectivement pour

la MESA en terme de mutualisation des moyens, mais aussi pour les bibliothèques des différentes Communes de la Communauté de Communes, qui sont elles animées souvent par des bénévoles passionnés et qui ont besoin justement de cet appui. Juste pour souligner que c'est une très belle collaboration. »

Monsieur WOHREL

« Nous vous associons évidemment à nos remerciements, d'ailleurs j'ai eu l'occasion de les formuler auprès des agents pas plus tard que cette semaine.

Par ailleurs c'est vrai que cette convention, vous l'imaginez qu'elle est à l'amorce de tel futur contrat territorial de lecture où la bibliothèque et ses adhérents viendraient offrir un certain nombre de services en direction des bibliothèques communales du territoire, mais aussi au-delà du territoire parce que vous savez les lecteurs de la MESA sont largement au-delà de la bibliothèque de Millau. »

Madame la Maire

« Tout à fait. Merci, Monsieur WORHEL. Merci, Madame ORCEL. D'autres observations ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Projet de la libération numéro 25 : concerne la randonnée. C'est Patrick PES qui nous le présente. »

Monsieur PES rapporte la délibération n° 25 :

25. "L'Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.P.P.R.)"

« Oui bonsoir tout le monde et merci Madame la Maire. C'est pour vous parler du Plan d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

L'itinéraire qui nous concerne ce soir, c'est un itinéraire qui part de la source du *Tarn*, qui traverse trois départements.

La partie plus spécialement pour ce soir, c'est celle qui traverse notre Commune, vous avez du voir des plans, que vous avez reçu lors de l'envoi des différentes délibérations, c'est la partie qui descend à gauche du *Tarn*.

Sachant que normalement tous les itinéraires sont sur du secteur public, il se trouve que des parties, pour faire la continuité, on est obligé d'utiliser le secteur privé, chaque fois qu'on a utilisé du secteur privé on doit signer une convention.

A savoir que tout ce travail a été fait par le Département, le Parc Régional, la Communauté de Communes et les services de la Ville.

Pour faire la continuité de tout cet itinéraire il y a trois conventions qui doivent être signées sur des terrains qui appartiennent à :

- Monsieur GASTAL dans le secteur du *Mas de Trauque* ;
- Monsieur CALMELS au secteur de *Sainte Estève* ;
- Monsieur LIRON au secteur de *Sainte Estève*.

Le but de la délibération c'est d'autoriser, Madame la Maire, à signer les différentes conventions qui ont été préparées par la Communauté de Communes et le Département. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur PES. Est-ce que vous avez des questions ? Je n'en vois pas. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous avons fini l'ordre du jour du Conseil. »

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire

« Mais une fois n'est pas coutume, nous avons beaucoup de questions diverses. Ce soir ce sont des questions orales qui nous ont été posées, six en tout. Je vous propose de les évoquer par ordre d'arrivée. »

Question diverses N° 1 :

Madame la Maire

« La première qui a été posée, c'est celle de Monsieur NAYRAC, qui en a qui trois différentes. Alors l'usage et notre règlement intérieur pas que l'usage, veut que vous fassiez lecture de la question que vous avez posée Monsieur NAYRAC et que la majorité puisse y répondre. »

Monsieur NAYRAC

« Je vais prendre la première. Je voudrais savoir exactement quelle est votre position, Madame la Maire, sur le secteur *Bêches*, qui a fait couler beaucoup d'encre... »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, la question c'est : *Qu'elle est la politique sur Bêches ?* »

Monsieur NAYRAC

« C'est ça. Si vous voulez la réduire à ce point-là. »

Madame la Maire

« Non, c'est la question que vous m'avez adressée, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Qu'elle est votre politique sur *Bêches* ? »

Madame la Maire

« C'est ça ! L'opération d'expropriation de *Bêches* a été stoppée par un recourt, comme vous le savez... »

Monsieur NAYRAC

« Madame la Maire, je vous coupe, vous ne déléguez pas vos réponses, vous avez des spécialistes normalement qui sont des spécialistes fonciers, c'est vous qui répondez tout le temps. On aimerait bien entendre de temps en temps vos vice-présidents chargés de ça. »

Madame la Maire

« Non, Monsieur NAYRAC, pendant tout un mandat je n'ai pas entendu quelqu'un d'autre que Monsieur SAINT-PIERRE répondre aux questions diverses. »

Monsieur NAYRAC

« Je suis désolé, j'ai répondu. »

Madame la Maire

« En tout cas c'est la majorité qui choisit qui répond et en l'occurrence il s'agit de ma réponse, c'est comme ça, je suis désolée. Madame MORA tout à l'heure vous a invité à une conversation, mais votre micro dysfonctionnait à ce moment-là, donc c'était difficile.

Je réponds.

L'opération d'expropriation de *Bêches* a été stoppée par recourt, comme vous le savez très bien Monsieur NAYRAC, la municipalité dont vous faisiez partie a décidé de ne pas poursuivre dans l'attente du Jugement au Tribunal Administratif et notre municipalité s'inscrit également dans cette démarche d'attente d'avoir les conclusions du Tribunal Administratif avant de juger du maintien ou pas de cette opération d'expropriation.

Ça c'était votre première question diverse. »

Question diverses N° 2 :

Madame la Maire

« La seconde question diverse, je vous laisse en faire lecture. »

Monsieur NAYRAC

« Vous n'avez pas tout à fait répondu à ma première question, la politique qu'est-ce que vous continuez à faire sur les terrains qui vont être expropriés, sur les travaux qui se font actuellement sur un terrain qui a été acheté où on voit des travaux qui sont en train d'être fait, alors qu'ils devraient être interdits. »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, je vous invite à être plus précis dans la formulation de vos questions diverses. Moi, je pensais qu'on était sur le dispositif d'expropriation de *Bêches*, pas sur la question du lama. La prochaine fois, si vous voulez nous pourrons évoquer la question du terrain où il y a le lama. Mais ça fera l'objet d'une autre question. Votre deuxième question Monsieur NAYRAC concerne les permis de construire. »

Monsieur NAYRAC

« Certains permis avaient été déposés, nous les avons... »

Madame la Maire

« Alors pareil, Monsieur NAYRAC, je vous rappelle le règlement intérieur que nous avons voté au Conseil précédent. C'est-à-dire que là vous devez faire la lecture de la question que vous m'avez posée, si vous ne respectez pas la règle, je vais la lire moi-même. »

Monsieur NAYRAC

« Bien, les prochaines questions seront plus importantes et elles seront en plusieurs lignes. Donnez-moi votre politique sur les permis de construire. »

Madame la Maire

« Alors la question que vous aviez posée de manière tout à fait précise, était : « *Permis de construire : votre politique sur les cas douteux ?* » »

Moi déjà, j'ai un peu de mal à comprendre cette question, en effet parce que qu'est-ce que c'est un permis douteux.

Moi j'ai un service Urbanisme à la Mairie, un autre à la Communauté de Communes d'ailleurs.

Le service Urbanisme de la Mairie instruit les demandes qui lui sont faites en fonction du règlement du PLUi.

- Si le projet correspond au PLUi, il est délivré ;
- S'il n'y correspond pas, il est refusé, tout simplement.

Je ne sais pas ce qui est sous-entendu peut-être vous aurez l'occasion en effet d'être plus clair lors d'une prochaine question orale. »

Question diverses N° 3 :

Madame la Maire

« Troisième question, que vous avez souhaité poser. Vous voulez en faire lecture ou j'en fais la lecture comme vous voulez. »

Monsieur NAYRAC

« Là au point où vous en êtes, faites la lecture, parce que sinon vous allez dire que je l'ai changé, alors allez-y. »

Madame la Maire

« Oui, en effet. « *Un homme dans un état des plus précaires se trouve place de la Tine. Quelles sont les solutions que vous avez prises ?* »

En effet, il s'agit d'Aider ZBIGNIEW le nom n'est évidemment pas d'ici. Récemment, on a vu Gilles BERTRAND faire un papier sur ce Monsieur et ce que j'ai trouvé très fort sur ce papier c'est qu'il faisait état de toutes démarches de solidarité envers lui et non pas des autres démarches, que notamment vous Monsieur NAYRAC m'aviez rapportées ces derniers jours. Ça fait chaud au cœur de voir aussi cette humanité. Mais je vais répondre à la question, c'était juste un préambule.

Sachez que depuis quasiment de début du mandat plusieurs de mes élus ont été interpellés par la situation de ce Monsieur. On fait tout ce qu'il y ait en notre pouvoir pour trouver des solutions, malheureusement les solutions si elles étaient si simples à trouver vous les auriez déjà peut-être mis en œuvre parce que ce Monsieur n'est pas là depuis uniquement quelques mois.

Tout à fait concrètement Corinne COMPAN, mon adjointe en charge des solidarités a saisi l'association *Trait d'Union*, qui connaissait bien entendu déjà ce Monsieur. Mais là dans la période de COVID c'est vrai que les difficultés sont encore plus importantes qu'habituellement parce que le CHRS a dû fermer son accueil de jour auquel ce Monsieur allait parfois, là-aussi encore une fois grâce à la cellule de veille sociale nous avons pu identifier avant Noël ce besoin pour les SDF qui refusent d'être hébergés dans le CHRS pour de multiples raisons, qui les regardent et on ne peut que respecter ce choix-là.

Pour pouvoir leur permettre d'accéder à une douche, on a ouvert les gymnases de la Ville pendant un certain temps pour qu'ils puissent accéder à ces besoins primaires.

Dorénavant *Trait d'Union* reprend le relais sur l'accompagnement de ce Monsieur, qui refuse de quitter l'endroit où il est quasi tout le temps et qui refuse du coup d'être accompagné plus que ça vers une insertion.

Corinne COMPAN a également pris contact avec les autres services sociaux, dont bien entendu nos services sociaux, ceux du CCAS, vous connaissez parfaitement bien la situation, ont essayé de voir ce qui pouvait être fait avec les assistantes sociales du département qui connaissaient elles aussi parfaitement bien la situation, mais on ne peut pas faire à la place des gens.

Une démarche également a été faite auprès du service social de l'Hôpital pour l'accès aux soins, toutes les structures de solidarité sont en ligne autour de ce Monsieur pour autant en effet nous n'avons pas de solution et nous allons continuer à essayer d'en trouver.

Là on travaille avec le *Logis Millavois* et *Trait d'Union* pour imaginer peut-être une douche dans un autre cadre, pour essayer de trouver des solutions à ce Monsieur qui refuse de faire partie d'une structure d'insertion, comme on peut l'entendre.

Voilà pour cette question-là. »

Madame COMPAN

« Je voudrais compléter, Madame la Maire. »

Madame la Maire

« Oui, Madame COMPAN. »

Madame COMPAN

« Ce Monsieur de toute façon est régulièrement en contact que ce soit avec *Trait d'Union*, les conseillères familiales et sociales du CCAS également. Régulièrement on va à sa rencontre. Plusieurs élus également ont été à sa rencontre et on discutait avec ce Monsieur. C'est un choix de vie qu'il a choisi et de toute façon on suit régulièrement et quotidiennement cette personne. »

Madame la Maire

« Merci, Madame COMPAN. »

Monsieur NAYRAC

« Je peux quand même rajouter un mot, puisque vous avez été très prolixe, vous avez été nombreux à répondre, je répondrai une chose, c'est un Monsieur particulier certes et un Monsieur particulier il faut une solution particulière.

Je vous en ai proposé une il n'y a pas longtemps, vous n'aviez qu'à me dire : « *Oui sur cette solution-là. On n'en parlait plus, on est nombreux à vouloir le faire, on faisait ce qu'on avait à faire et on trouvait une solution pour ce Monsieur-là.* »

On ne trouvera pas une solution règlementaire avec un accueil *Trait d'Union*, une douche à l'Hôpital, il n'en veut pas. Il s'en refuse. Il a besoin de liberté, il le dit comme il est. Il faut s'adapter. La solution que j'avais trouvé, c'était on s'adaptait à sa façon de vivre et on pouvait estimer qu'on avait trouvé quelque chose de passablement correct pour lui.

Parce que je vous répète, est-ce que vous me suivez dans cette solution que je vous avais demandée ? »

Madame la Maire

« Alors pour deux raisons, non, Monsieur NAYRAC :

- La première parce que la solution que vous proposez n'est pas légale. Je suis Maire de Millau ;
- La deuxième raison, elle est humaine et je n'accepterai jamais qu'on puisse reléguer dans un chalet qui n'a plus aucune valeur, un homme, pour le mettre à l'abri des regards. Humainement je ne souscris pas non plus à cette démarche, Monsieur NAYRAC.

Le débat est clos. »

Monsieur NAYRAC

« Madame la Maire, vous savez où il vit actuellement ? »

Madame la Maire

« Oui, mais il y a des associations autour... »

Monsieur NAYRAC

« Il est chez VEOLIA, sous des tentes... »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, vous n'avez pas la parole. Il y a des associations autour qui continuent à lui tendre la main et l'exclure, le mettre hors des regards, ça veut dire le laisser hors de tout *champ de main tendue*.

De toute façon, ce n'est pas légal. Il y a les deux raisons. Je n'accéderai pas à votre demande, Monsieur NAYRAC. »

Question diverses N° 4 :

Madame la Maire

« Il y avait une question également posée par Monsieur ASSIER. Je crois que c'est Monsieur SAINT-PIERRE qui va la poser en l'absence de Monsieur ASSIER. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, effectivement, Madame la Maire. Je vous rapporte la question que Monsieur ASSIER vous a posée et qu'il m'a communiquée.

Madame la Maire, nous attendons votre réponse suite à notre demande de rectification d'une délibération concernant le partage des caractères de la tribune du Bulletin d'information municipal entre les groupes d'élus suite à une réfutation de votre part, nous nous réservons l'opportunité de saisir le contrôle de légalité. »

Madame la Maire

« Très bien. Merci, Monsieur SAINT-PIERRE. Une réponse en plusieurs temps.

Tout d'abord je voudrais dire que nous avons modifié le règlement intérieur suite à la remarque de Monsieur ASSIER lors du précédent Conseil qui était tout à fait légitime sur la possibilité pour les groupes politiques d'être défrayés pour le recrutement d'un personnel administratif dans la limite des dix-sept heures trente pour l'ensemble des groupes. Ça c'était un oubli, nous avons rajouté au paragraphe dédié au fonctionnement des groupes politiques cette possibilité-là qui est tout à fait légitime, comme je l'avais dit en séance, on avait fait l'amendement et ce paragraphe est ajouté à notre règlement.

Vous dire aussi que le nouveau règlement intérieur sera disponible sur notre site Internet dans les tous prochains jours.

Pour répondre à la question qui est posée aujourd'hui, plusieurs éléments :

- D'abord un élément juridique, l'article L.2121-27-1 du CGCT, Monsieur DURAND faisait référence tout à l'heure mentionne expressément que les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, mais cela n'exclut pas nécessairement en outre un espace puisse être accordé aux conseillers de la majorité.
Un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Marseille le 16 décembre 2010 juge qu'une Commune peut légalement accorder dans un bulletin municipal un espace d'expression aux conseillers municipaux appartenant à la majorité sur la page où figure l'espace d'expression que le CGCT l'oblige à octroyer aux élus l'opposition. Ça c'est le premier argument juridique ;
- Second argument, celui du sens, rappelé pourquoi nous avons souhaité modifier ce règlement.
C'est lors du mandat de Guy DURAND que la tribune du groupe majoritaire a disparue, car le magazine à ce moment-là faisait trente-deux pages. Il avait alors été décidé que l'espace d'expression du groupe majoritaire était inclus dans les trente-un autres pages, qui n'étaient pas celles des groupes d'opposition.
Sous le mandat dernier les magazines variés entre vingt et vingt-quatre pages, ce n'était pas les trente-deux, néanmoins vous n'avez pas souhaité modifier le règlement.
Aujourd'hui nos magazines sont sur seize pages, nous avons souhaité renouer avec cette tradition largement partagée par les collectivités de donner un espace d'expression également au groupe majoritaire. C'est le cas du département de l'Aveyron, c'est le cas de la région Occitanie, c'est aussi le cas de nombreuses villes de tous bords politique et parmi les villes qui vous sont proches politiquement, je peux citer Toulouse, je peux citer

- Montauban où travaille d'ailleurs votre ancien Directeur de Cabinet, le Puy en Velay, le Havre... ;
- Enfin dernier argument un peu plus politique, vous évoquez la possibilité de saisir le contrôle de légalité, d'ailleurs là-aussi heureusement que la question est orale parce que c'était l'égalité « l » apostrophe, il s'agit bien de vérifier la loi et pas...
Par rapport à cette possibilité de saisir le contrôle de légalité, je vais vous donner une information que vous n'avez peut-être pas, parce que nous n'avons pas souhaité communiquer pour le moment sur cet élément. Lorsque votre majorité, vous, Monsieur SAINT-PIERRE, avez publié le Magazine *Millau 2030*, un vingt-quatre pages, ça c'était en décembre 2018, elle n'a pas réduit l'espace d'expression des minorités, elle l'a supprimé. Nous avons fait une requête à ce moment-là auprès du Tribunal Administratif de Toulouse pour faire respecter les droits de l'opposition et le 14 octobre dernier nous avons reçu le jugement qui nous donne raison. Il dit que cette parution est irrégulière et j'ai évidemment le jugement que je peux tout à fait vous remettre. Aujourd'hui, les rôles ont changés bien entendu. On ne demande pas réparation. Nous n'avons pas communiqué sur ce jugement, je l'ai dit, parce qu'il me semble qu'aujourd'hui nos concitoyens ont mieux à attendre de leurs élus, que ces *chicaillas* politiciennes dans la période que nous traversons. Vraiment, je trouve ce n'est pas à la hauteur.
Depuis six mois vous allez de recours en recours, de menaces de contrôle de légalité en contrôle de légalité, après avoir fait des *pieds et des mains* pour tenter de récupérer les indemnités auxquelles vous aviez vous-même renoncées, Monsieur SAINT-PIERRE, en pleine campagne des élections municipales.
Aujourd'hui ce sont les droits de l'opposition qui vont être votre *cheval de bataille*.
J'ai vraiment envie de vous dire : « *Occupez-vous des vrais problèmes à nos côtés.* » On vous y engage, des gens sont hospitalisés, des soignants sont complètement épuisés, des gens sont en train de perdre leur emploi et vous nous faites tout un débat autour de mille caractères perdus. Je trouve qu'on n'est vraiment pas à la hauteur des enjeux actuels.
Comme vous le savez les questions diverses n'ouvrent pas droit au débat. »

Question diverses N° 5 :

Madame la Maire

« Je vais passer sans transition aucune à la question de Madame HAUMAITRE, il y avait deux questions aussi pour Madame HAUMAITRE, la première sur la votation citoyenne. Est-ce que nous avons répondu à votre question ou pas ? Allez-y, je vous laisse... »

Madame HAUMAITRE

« Je n'étais pas au fait de la codification de la coordination des questions diverses, j'espère que ça conviendra pour obtenir une réponse.

Sur la votation citoyenne c'était : *transparence et lisibilité des résultats ? Sous quelle forme ?*

C'était vraiment sur le retour qui allait être fait à la population et si tout le monde allait être au fait de ce qui s'était passé autour de cette votation citoyenne. »

Madame la Maire

« Le règlement, Valentin en a parlé tout à l'heure, a été élaboré, il sera en ligne sur la page dédiée à la ville de Millau, tout sera tout à fait clair et d'ailleurs on peut d'ores et déjà vous le faire parvenir à vous élus sans aucun souci.

Afin d'être totalement transparent et démocratique il est prévu qu'un comité de suivi de la votation, Valentin en a également parlé tout à l'heure puisse procéder aux opérations de dépouillement et au récolement des résultats obtenus par l'addition des votes sur la plate-forme *Web* et partout les votes déposés dans les urnes.

La composition du comité de suivi sera animée par Valentin ARTAL et constituée des membres de la majorité et de l'opposition. Un peu comme nous l'avions fait sur l'audit citoyen, on vous proposera d'être volontaires. Peut-être une personne par équipe d'opposition, si vous souhaitez être plusieurs ça peut s'étudier aussi, pour que vous puissiez suivre l'ensemble de ces opérations et il y aura aussi des agents de la collectivité parce que par exemple, Valentin l'a évoqué aussi tout à l'heure, mais les urnes qui seront déposées dans les centres sociaux et au CREA seront relevées assez régulièrement par nos agents qui forcément sont neutres, on est dans le service public.

Dernier point l'annonce des résultats, qui est un moment important, on a voulu aussi rendre ce moment un peu solennel donc l'annonce des résultats se fera au Conseil municipal du 25 février prochain et sera rendue publique à ce moment-là, bien que les participants à ce comité auront connaissance de résultat en amont. Mais il faudra les garder sous embargo. Là ça répond, donc parfait. »

Question diverses N° 6 :

Madame la Maire

« L'autre question que vous aviez posée : Quid du centre de vaccination... Mais je vous laisse. »

Madame HAUMAITRE

« Quid du centre de vaccination de Millau ? Approvisionnement ? Les doses nécessaires ? La satisfaction dans la prise de rendez-vous des Millavois ? Les délais ? Le nombre de Millavois vaccinés ? »

Madame la Maire

« Là, j'ai envie de dire, on est au cœur des sujets, des difficultés, des problèmes que connaissent aujourd'hui les Millavois. Merci pour cette question parce que ça me permet aussi d'informer non seulement le Conseil municipal, mais également par votre intermédiaire les Millavois.

Comme vous le savez le centre de vaccination de Millau a ouvert le 14 janvier dernier à l'hôpital.

Il fonctionne du mardi après-midi ou samedi matin et permet la vaccination de sept cent cinquante personnes par semaine en moyenne.

Évidemment pas sur la première semaine, vu qu'on a ouvert un jeudi, mais sur une semaine complète on est environ sur sept cent cinquante doses de vaccins disponibles pour Millau.

Depuis son ouverture, c'est à peu près mille personnes qui ont été vaccinées, en revanche en aucun cas je ne peux vous dire que se sont mille Millavois, parce que la prise rendez-vous se fait sans contrainte géographique, donc on ne peut pas savoir qui a bénéficié de ce millier de vaccins à Millau. Peut-être des gens qui viennent d'ailleurs également.

Les plages de rendez-vous sur *Doctolib* sont complètes pour les trois prochaines semaines et ensuite ça ne fonctionne que trois semaines après trois semaines.

Elles l'ont été très rapidement, d'après les informations que j'ai.

Dès le 14 janvier, dès l'ouverture du centre de vaccinations à l'Hôpital nous avons travaillé avec la direction de l'Hôpital et la médecine de ville et les services de la ville pour pouvoir déployer un centre de vaccination plus large, plus grand, plus confortable du coup aussi, tant pour l'accueil des personnes pour venir se faire vacciner, que pour les professionnels qui travaillent toute la journée parce que là c'est quand même assez réduit pour le moment.

On est près déjà depuis la semaine dernière c'est-à-dire que notre salle des Fêtes a été toute équipée, répondant au cahier des charges qui nous a été fourni par les services de l'Hôpital pour pouvoir déplacer le centre de vaccination de l'Hôpital au sein de la salle des Fêtes dès que la Préfète et l'ARS nous en donneront l'autorisation.

Madame la Préfète doit venir dans les tous prochains jours en principe pour visiter l'installation actuelle, peut-être l'installation future, si elle le souhaite, on est bien entendu à sa disposition pour l'accueillir.

J'en profite aussi pour remercier nos équipes, parce que le transfert de l'Hôpital vers la salle des Fêtes occasionne plus de personnel et on a fait un appel à candidature auprès des personnels municipaux sur les fonctions administratives et encore une fois ils seront au rendez-vous. Je les remercie. Ceux qui sont en ASA, en autorisation d'absence, mais également d'autres dont les services sont un peu moins sous tension actuellement se sont portés volontaires et seront formés ou même ont été formés. La formation a dû commencer hier sur le centre hospitalier pour voir comment ça fonctionne la gestion administrative d'un centre de vaccination et ils sont opérationnels dès mardi en théorie. Mais comme je vous le disais, on attend la validation préfectorale.

Par rapport aux vaccins, ils sont livrés par la pharmacie centrale de l'Hôpital de Rodez, une fois par semaine, en tenant compte de la capacité de vaccination et du nombre de personnes ciblées pour notre bassin de santé.

Les chiffres arrivent via l'ARS, c'est-à-dire que chaque bassin de santé a un nombre de vaccins effectués.

Dernier point, également j'en profite pour l'évoquer, vous avez peut-être vu que la Présidente de Région Carole DELGA avait mis en place une opération de gratuité pour les transports à la demande pour les personnes qui seraient en difficulté pour se rendre les centres de vaccination ;

Sur Millau Grands Causses, nous avons cette compétence et nous avons emboîté le pas à la présidence et nous allons proposer le même service en lien avec les services du Conseil régional.

Si des publics cibles, on est encore sur les plus de soixante-quinze ans aujourd'hui, sont dans des coins éloignés ou même à Millau mais ne peuvent pas se déplacer pour venir se faire vacciner, ils peuvent tout à fait bénéficier du transport à la demande de manière gratuite. »

Madame HAUMAITRE

« La demande se fait ... ? »

Madame la Maire

« Après des services de la Région, qui centralise et nous on travaille avec la Région pour prendre en charge la partie qui nous incombe.

Je crois j'ai fait le tour de tout ce que je voulais dire. »

Madame la Maire

« Il n'y avait plus d'autres questions diverses. Je vous remercie. C'était un Conseil vivant et je vous en remercie parce que c'est aussi ça qui va faire l'émulation démocratique.
Merci à toutes et à tous. Bonne soirée et à très bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58

Fait à Millau, le 2021

Le Secrétaire de Séance

Valentin ARTAL

La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL